

ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence



La passerelle du Bellet (1950)



SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- **Séances du Conseil Municipal**
- **Etat civil**
- **Bibliothèque**

TRAVAUX

(page 7)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 8)

- **Apéritif du personnel**
- **Vœux du Maire**
- **Repas des plus de 60 ans**
- **Commission aide et action sociale**
- **Bienvenue aux nouvelles entreprises**
- **Oliveraie**
- **Education**
- **Cérémonie du 8 Mai**

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 13)

- **Nouvelles du Parc du Verdon**
- **MODEF**
- **Secours Catholique**
- **La Solidaire**

ANIMATIONS

(page 16)

- **Calendrier**
- **La vie associative**

PATRIMOINE

(page 27)

- **Quelques lignes d'histoire**
- **Poème pour enfants**

A VOS FOURNEAUX

(page 29)

BOTANIQUE

(page 32)

- **Fleurs de pays du Verdon (Olivier et Lydia)**

INFOS PRATIQUES

(page 33)





Ce que j'en pense...

Mesdames et Messieurs, chers habitants de Roumoules,

L'été arrive. Cette année, avec une météo capricieuse et humide, nous tardions à le voir poindre. Nous devons toutefois nous réjouir d'une pluviométrie généreuse qui a abondé les nappes phréatiques et dopé la végétation. Nous ne devrions pas avoir de problèmes au niveau des réserves en eau potable. La commune n'est plus compétente depuis le 1^{er} janvier 2013 pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, c'est désormais la régie de la communauté d'agglomération DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération), mais ce sont toujours les usagers qui paieront les factures. Je vous invite à rester vigilants et à considérer l'eau comme une ressource précieuse et non inépuisable. Nous devons toujours l'utiliser de façon raisonnée, la consommer avec prudence et éviter le superflu. Ces mesures de bon sens vous permettront de ne pas augmenter la consommation d'eau donc votre facture.

L'été est aussi le temps pour des réjouissances et des manifestations organisées par tous les habitants et les vacanciers. Ceux-ci viennent rechercher la quiétude de notre petit village et peuvent apprécier le charme de notre centre de village qui continue à s'embellir. Toutefois, l'été peut aussi amener quelques désagréments et il est toujours profitable de rappeler quelques règles de civisme. Si chacun y met du sien, la vie de tous peut en être fortement améliorée : je parle bien entendu du stationnement dans le village même s'il y a eu des améliorations, le respect de la limitation de vitesse à 30 km/h, les sacs poubelles à côté des containers d'ordures ménagères, les encombrants laissés un petit peu partout alors que désormais la DLVA a remis en place un service de ramassage (voir les modalités page 33 de ce bulletin), le tri sélectif (il y a désormais 5 points de dépôts sur la commune), les incivilités en tout genre et bien entendu, je le réserve pour la fin, la divagation des animaux de compagnie, les chiens notamment et « leurs traces nauséabondes » qu'ils laissent un peu partout sur le domaine public. Les rues et places du village sont régulièrement nettoyées mais régulièrement et sans cesse fleurissent des déjections canines... La loi n'interdit pas de posséder des animaux, elle interdit la divagation sur le domaine public pour des raisons évidentes d'hygiène et de salubrité publique. La population n'a pas à subir les nuisances occasionnées par des animaux dont les propriétaires ont plaisir à les posséder mais les laissent divaguer... J'en appelle au bon sens et au respect de chacun.

Le dernier point que je souhaiterais aborder est celui de la création de la communauté d'agglomération DLVA et ses retombées sur la commune. Je n'entrerai pas dans les détails de sa constitution depuis 2011 et les raisons qui nous ont conduits à adhérer à cette structure, elles ont été largement développées dans les précédents bulletins.

Depuis le 1^{er} janvier, nous faisons partie officiellement de la DLVA. Le bureau communautaire a été élu le 8 janvier et depuis, progressivement, la communauté a pris son régime de marche. Tout ne s'est peut-être pas fait aussi vite que certains l'auraient souhaité mais il a fallu d'abord traiter les priorités. Mais désormais nous sommes sur la bonne voie. Notre commune est représentée au conseil communautaire (sorte de parlement de l'agglomération) par 4 délégués titulaires et 4 suppléants. Nous avons obtenu un poste de vice-président, moi même, délégué aux massifs forestiers et aux risques naturels. La plupart des conseillers municipaux siègent dans des commissions thématiques de la DLVA et les réunions sont très nombreuses, signe que le travail ne manque pas et que les enjeux sont importants. Sans verser dans un angélisme primaire et affirmer que la communauté d'agglomération va tout régler, nous devons considérer que la DLVA, dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par les communes, a amené des points positifs. Roumoules, bénéficie ainsi, au titre de la solidarité intercommunautaire, d'une attribution de solidarité annuelle de 18 000€ et un fonds de concours de 12 133€ (il sera aussi annuel) lui a été octroyé pour l'aménagement de la voirie communale 2013. L'attribution de compensation versée par la DLVA à Roumoules s'élève, cette année, à 136 000€ (c'est la différence entre les recettes fiscales professionnelles perçues en 2013 par la DLVA pour Roumoules d'environ 156 000€ et le montant des charges transférées pour notre commune d'environ 17 000€). Finalement nous n'avons rien perdu, au contraire, en matière de recettes fiscales. En contrepartie, la DLVA va nous racheter le terrain sur lequel sera aménagée la zone artisanale l'Argentière 2. Outre la bibliothèque, un SIG, un site internet, d'autres services communautaires vont être mis à disposition des habitants. Il faut aussi savoir que désormais le transport scolaire sera entièrement gratuit (les familles ne paieront plus) sur tout le territoire de la DLVA. Finalement ce n'est pas une mauvaise affaire. Laissons agir le temps.

Dans l'immédiat, je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon été.

Le Maire,

Gilles MEGIS



Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules, mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Alain BLANC
2^e Adjoint, Concetta ZUNINO
3^e Adjoint, Stéphane DELLERIE

Annie BARATTA
Jean BLANC
Delphine CHAILLAN
Serge CHUDZIK
Alain DEAUZE
Gérard GUILLAUMOND
Jean-Philippe LO SCHIAVO
Laurent MANUEL
Mireille NUVOLI
Alain Patrick ROY

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 20 décembre 2012

Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2012, à l'unanimité.

N° 2012-99 – Zone Artisanale l'Argentière 1 : Suite au désistement de M. Bruno DI NICOLA, le lot n°6 doit être attribué. Celui-ci est attribué à la SARL Abeille Ambulance à Riez. N° cadastre ZB 119, 1723 m², prix 51 690€ HT. Faire délibération à l'unanimité

N° 2012- 100 – Délibération modificative budget SEA N°2 : compte 6287 + 1800 euros, compte 605 + 1500 euros ; compte 706129 – 1800 euros, compte 604 -1500 euros. A l'unanimité.

N° 2012- 101 – Délibération modificative budget COMMUNE N°3 : compte 2181.98 + 100 euros ; compte 2158.115 – 100 euros. A l'unanimité.

Avenants aux contrats/marchés/conventions dans le cadre des transferts de compétences à la Communauté d'agglomération « Durance Lubéron Verdon Agglomération » :

•N° 2012-102 : Accord pour l'avenant au marché concernant les travaux d'aménagement de la zone artisanale 2 lot n°1 par le groupement CMTP COLAS à compter du 1^{er} janvier 2013.

•N° 2012-103 : Accord pour l'avenant au marché concernant les travaux d'aménagement de la zone artisanale 2 lot n° 2 par l'entreprise URBELEC à compter du 1^{er} janvier 2013

Faire les délibérations à l'unanimité

Mme Concetta ZUNINO étant concernée par ce dossier sort et ne participe ni au débat ni au vote

•N° 2012-104 : Accord pour l'avenant à la convention de participation pour voirie et réseaux du 9 juin 2010 sur le chemin communal n°15 avec Monsieur et Madame Zunino pour la partie réseaux eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013.

•N° 2012-105 : Accord pour l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la SCP Beaumet et FRAISSE pour la participation pour voirie et réseaux du 9 juin 2010 sur le chemin communal n°15 avec M et Mme Zunino pour la partie réseaux eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013

Faire les délibérations à l'unanimité.

Séance du 16 janvier 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 20 décembre 2012, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Weber Marquiset /Mourgues parcelle F 173

N° 2013- 001 – Délibération modificative budget ZA N°1 : compte 608 + 8 290.77 euros, compte 796 + 8 290.77 euros. A l'unanimité.

N° 2013- 002 –Conventions avec ERDF pour la ligne électrique aérienne basse tension 230-400 V, déplacement d'ouvrage basse tension pour Madame Inzani Sandrina sur les parcelles communales ZC 167 et 168. Accord pour autoriser M. le Maire à signer ces conventions.

Séance du 28 janvier 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 16 janvier 2013, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Antoni / Lelievre parcelle ZC 115

N° 2013 - 003 – Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux : Le projet de SAGE du Verdon, approuvé par la commission locale de l'eau du 13 septembre 2012, est soumis pour avis aux différentes assemblées concernées. Après étude de ce schéma, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet avec 2 abstentions et 8 pour dont 1 pouvoir.

N° 2013 – 004 Bail à la société de chasse de Roumoules : Accord pour renouveler ce bail au prix de 20 euros annuellement, pour une durée de dix ans.

Voirie 2013 : Faire des travaux sur 1) la Rue de la Garenne ; 2) Chemin de Moustiers à Quinson ; 3) Rue de Cayoni ; 4) Rue du Château Fondu selon les possibilités budgétaires.



N° 2013 - 005 – Convention de constitution d'un groupement de commandes pour travaux de voirie :

Afin de réaliser des travaux de voirie communale dans les communes d'Esparron, Quinson, St Martin de Brômes, Allemagne en Provence et Sainte Croix du Verdon et de faire des économies d'échelle par mutualisation des quantités à traiter et obtention de prix plus avantageux, un groupement de commande a été créé. Afin de bénéficier de ces avantages, la commune souhaite participer à ce groupement Sud Verdon avec un montant minimum annuel de travaux de 30 000 euros.

Communauté d'agglomération « Durance Lubéron Verdon Agglomération » élections d'un délégué titulaire et un suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Sont désignés comme délégué titulaire : M. Gilles MEGIS et comme délégué suppléant : M. Serge CHUDZIK.

N° 2013 – 006 – Travaux de mise aux normes d'accessibilités des bâtiments communaux. Accord pour les devis suivants :

- Jean-Claude De Prato 1080.00 euros ht pour la mairie et 2 072.75 euros ht pour l'école,
- Eurl CMT 4 500.00 euros ht pour la salle polyvalente, 1 500.00 euros ht pour l'école
- Duplan Frédéric 970.94 euros ht pour l'école
- Entreprise CIOCCA 1 240.00 euros ht pour la mairie

Monsieur serge Chudzik étant concerné sort et ne participe ni au débat ni au vote.

- Sarl Chudzik 4 224.00 euros ht pour l'école

Monsieur Chudzik revient en séance

Concession de jouissance annuelle de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean Louis Allandit. Accord pour le renouvellement. A l'unanimité.

Ménage école par l'entreprise Demol : Par courrier, Monsieur Demol nous informe qu'il n'assure plus le ménage à l'école et à la salle polyvalente depuis le 1^{er} janvier 2013.

Séance du 25 février 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 28 janvier 2013

N° 2013 - 007 – Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la Commune :

Après étude de ce plan, le Conseil Municipal donne un avis favorable en précisant qu'il y a eu des avancées (zonage, règlement) vers une plus grande lisibilité toutefois le document reste complexe. L'imbrication des règlements et des zones rendront l'instruction des futures autorisations d'urbanisme très pointilleuse. Notamment, le zonage bleu clair (ruissellement urbain et inondation torrentielle et de plaine) qui impose un vide sanitaire de 20 cm nous semble trop étendu sur le territoire de la commune, pénalisant pour l'accessibilité et non justifié pour certaines zones.

N° 2013 – 008 Rythmes scolaires : Accord pour reporter la date d'effet de la réforme à la rentrée 2014/2015 considérant les très nombreuses difficultés pour mettre en place ce projet dans les communes rurales.

Accord pour recruter un emploi saisonnier d'adjoint des services techniques à temps non complet, à 20 h par semaine du 1 avril au 30 septembre 2013.

N° 2013 - 009 – Prendre la délibération pour supprimer le poste d'adjoint des services techniques à temps complet créé par délibération du 14/06/2011 n° 2011.041 et créer un poste appartenant au cadre d'emploi d'Agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 1^{er} avril 2013. A l'unanimité

N° 2013 - 010 Voirie 2013 : Demande de subvention à la DLVA pour les travaux de voirie de la Rue de la Garenne, du Chemin de Moustiers à Quinson, la Rue de Cayoni et Rue Château Fondu.

Fleurissement village : Accord pour le devis du Gaec Horticole du Verdon.

Repas des plus de soixante ans : Le menu de la SARL l'Olivraie à Roumoules est retenu.

N° 2013 - 011 Participation au financement des garanties de protection sociale des agents :

Accord pour cette participation. Le montant mensuel est fixé à 10 euros par mois et par agent soit 120 euros par an à compter du 1^{er} mars 2013. Nous avons reçu l'avis favorable du comité technique paritaire. Le risque couvert est « santé ».

Nettoyage vitres école et salle polyvalente : Accord pour le devis de l'auto entrepreneur Kurkowski pour un montant de 405 euros TTC.

N° 2013 – 012 Subventions 2013 : 50€ à la FNACA, 50€ à l'Union Nationale des Combattants, 45€ au Souvenir Français, 60€ à l'A.D.A.P.E.I., 30€ à l'Association des Paralysés, 60€ à l'A.P.A.J.H, 100€ à l'Amicale des Secouristes Riez, 75€ à l'Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Plateau de Valensole, 2400 € à la Coopérative Scolaire de l'Ecole de Roumoules, 300€ à l'Association la Collinette, 150€ à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, (M. Chudzik, M. Dellerie et Madame Zunino quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 5000€ + subvention complémentaire de 500€ pour le challenge Pierre GUILLAUMOND au Comité des Fêtes de Roumoules. (M. Chudzik, M. Dellerie et Madame Zunino reviennent en séance) 60€ pour l'Ecole de Ski secteur Riez, 45€ à l'amicale Cyclotouriste Riezoise, 60€ à l'Association Entente Riezoise de Basket, 60€ à l'association Sporting Club Riezois, (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 1500 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Mme Baratta revient en séance) 100 € à l'Association Sportive du Collège de Riez, 75€ à la Ligue contre le Cancer, 30€ à la CROIX ROUGE, 30€ Nouvelle Association Française des Scléroses en Plaques, 30€ Tuberculose, 30 € au Secours Catholique du secteur Plateau des Lavandes,



LA VIE MUNICIPALE

30€ à La Prévention Routière 04, 30€ à l'Association PERCE-NEIGE, 100€ à Mission Locale des AHP, 100€ à AFM TELETHON, 60€ à l'Association Voile et Nautisme 04, 90€ à l'Association « les Restaurants du cœur », 150€ à l'association VOVINAM, 150€ à l'association Echo du Colostre, 50€ à l'Association pour le renouveau de l'olivier de Riez, 1 000 € à l'association Moto Club de Roumoules, 30€ à l'association Don de Soi, Don de Sang de Riez, 150€ à l'Association de Paintball de Roumoules, 30€ à Riez Country, 75€ à la Populaire à Digne, 1500€ pour les Festivades à l'association les Ateliers de la Goulotte à Roumoules, 60€ au tennis club Riezois, 300 € à l'association Musicale de Roumoules

N° 2013 - 013 Régime indemnitaire : Accord pour modifier la délibération du 18/10/2005 suivant l'arrêté du 24 décembre modifiant les montants de l'indemnité d'exercice de missions de préfectures et clarifiant les correspondances entre les corps d'état et le cadre d'emplois territoriaux en maintenant les montants de référence appliqués jusqu'à présent s'ils sont supérieurs

Séance du 19 mars 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 25 février 2013, à l'unanimité.

N° 2013 - 013 - Compte de gestion 2012 : service eau et assainissement, approuvé à l'unanimité. Faire la délibération.

N° 2013 - 014 - Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur BLANC, 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2012 pour le service eau et assainissement. Faire la Délibération approuvant le compte administratif, clôturer ce budget et réintégrer les résultats dans le budget de la commune compte 001 – 35 589,60 et compte 002 + 67 039,73. à l'unanimité
Monsieur le Maire revient en séance.

Travaux de rénovation des bâtiments communaux.
Accord pour les devis suivants :

N° 2013 – 015 Pour l'appartement 32 rue grande
Entreprise Duplan 1 211.50 euros HT pour le remplacement de l'ensemble douche

N° 2013 – 016 Pour le presbytère
Entreprise Angilieri électricité 1955 euros ht pour l'électricité
Entreprise SOULAN Olivier 2698 euros ht pour la peinture

Monsieur serge Chudzik étant concerné sort et ne participe ni au débat ni au vote.

Sarl Chudzik 200 euros ht pour la menuiserie
Monsieur Chudzik revient en séance

N° 2013 – 017 Pour l'appartement 38 rue grande
Entreprise Jean-Claude De Prato 9 806.94 euros ht pour la maçonnerie,
Entreprise Angilieri électricité 3 645.00 euros ht pour l'électricité
Entreprise SOULAN Olivier 6 332 euros ht pour la peinture

Monsieur serge Chudzik étant concerné sort et ne participe ni au débat ni au vote.

Sarl Chudzik 4 180 euros ht pour la menuiserie
Monsieur Chudzik revient en séance

N° 2013 - 018 Pour le secrétariat de la Mairie

Entreprise Ciocca 3 634 euros HT pour la peinture

Agent des services techniques saisonnier d'avril à septembre : deux candidats se sont inscrits en temps voulu. Messieurs Da Silva Coelho José Alberto et Navarro Antoine. Après étude des dossiers, Monsieur Da Silva Coelho José Alberto est retenu pour cet emploi avec 3 abstentions et 11 pour dont 1 pouvoir.

Plan de Formation : Accord pour ce plan 2013, 2014 et 2015. Le présenter au Comité Technique Paritaire.

N° 2013-019 Convention cadre de partenariat avec le CNFPT : Accord pour cette convention relative à la formation complémentaire concernant les actions de formation continue (stages payants), les dispositifs spécifiques et les publics non cotisants pour 2013.

Accord devis Balançoire à changer à l'aire de jeux pour un montant de 502 euros HT à Transalp à l'Albenc.

Débroussaillage : Accord pour le devis des Ets Gervasoni. A l'unanimité.

Accord devis pour la remise en état du monument aux morts et de la colonne de la place du 19 mars d'un montant de 785.50 € + 239.20 € par l'entreprise Eco Decap à Bras d'Asse.

Séance du 04 avril 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 19 mars 2013, à l'unanimité.

N° 2013 - 020 - Comptes de gestion 2012 : Approuvés pour la Commune, lotissement Chauret et lotissement Zone Artisanale. Faire Délibération à l'unanimité.

N° 2013 - 021 - Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur BLANC, 1^{er} adjoint présente les comptes administratifs 2012 : Approuvés pour la Commune, lotissement Chauret et lotissement Zone Artisanale. Faire la Délibération à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance.

Délibérations d'affectation des résultats :

N° 2013 - 022 - Pour la Commune :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de 76345.15 + 35 589.60 = 111 934.75 euros.

Excédent de résultat de fonctionnement reporté 002 : 294 232.93 euros. A l'unanimité.

N° 2013 - 023- Pour le budget le lotissement Chauret :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté 002 : 51 209.49 euros. A l'unanimité.

N° 2013 - 024 - Pour le budget lotissement Artisanal :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de 179 241.37euros.

Excédent de résultat de fonctionnement reporté 002 : 21 153.62 euros. A l'unanimité.



Budgets primitifs 2013 : pour la Commune, lotissement Zone Artisanale et lotissement Chauret. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

N° 2013 - 025 - Vote du taux des taxes des contributions directes pour 2013 :

Les taux de référence communaux (re-basés par les services fiscaux) sont :

La taxe habitation 2.93 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties 8,99 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties 33.05 % pour un montant de 98 966 euros.

Conformément à la réforme de la Taxe Professionnelle, le produit attendu au titre du DC RTP, du versement GIR et des allocations compensatrices est de 80 253 euros.

N° 2013 – 026 – Transfert des résultats : suite au transfert de compétence eau et assainissement à la communauté Durance Lubéron Verdon Agglomération. Accord pour ceux-ci, à l'unanimité

Transfert d'un excédent de fonctionnement : 67 039 73 euros

Transfert d'un solde négatif de la section d'investissement : 35 589.60 euros

N° 2013 - 027 ATESAT : Accord pour prendre la délibération acceptant la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du Territoire et autorisant Monsieur le Maire à signer celle-ci. .

N° 2013 - 028 - Convention de mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des demandes d'urbanisme Avenant n°2 : Accord pour cet avenant à la convention du 25 octobre 2007 spécifiant que les certificats d'urbanisme informatifs et les déclarations préalables seront instruits par la commune.

N° 2013 - 029 Adhésion de la commune de Mallemoisson au Syndicat Intercommunal d'Exploitation de la Fourrière-Refuge de Vallongues : Accord à l'unanimité.

N° 2013 – 030 Devis traitement acoustique de la salle garderie et cantine : accord pour ce devis de 1 833 euros ht pour la garderie et 1 045.00 euros ht pour la salle de restauration.

Séance du 24 avril 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 4 avril 2013, à l'unanimité.

DPU non exercé : Segond Richier/SCI JMSMAN ZB 100, Da Silva Coelho/Pianeta F 160, Le Lostec / Planquette ZS 276

Cérémonie du 8 Mai au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe à 11h. Commander la gerbe au Jardin des Allées à Riez.

N° 2013 – 031 SITE WEB : la DLVA propose de mettre à disposition pour les communes n'ayant pas de site WEB un espace d'information sur leur portail. Pour cela une convention est nécessaire. L'interlocuteur privilégié de la Commune sera Rosine di SERIO.

N° 2013-032 - Fonds de Solidarité pour le logement : Participation pour 2013 de 0,61 € par habitant soit 437.37 €.

N° 2013-033 – photocopieurs école et Mairie : Celui de l'école est très ancien et les pièces ne se trouvent plus. Celui de la mairie a des problèmes récurrents. La société CTB nous propose de mettre à disposition un photocopieur RICOH pour l'école et un Canon pour la Mairie avec finisseur externe. Pour cela un contrat est nécessaire comprenant matériel, maintenance, déplacement des techniciens, toner, ... pour une somme moyenne de 578 euros ht par mois (loyer 265 euros, copie N/B 0.008, couleur 0.07) avec reprise des autres machines. La location du matériel est gratuite la première année. Accord pour signer ce contrat pour une durée de 5 ans.

Radar pédagogique : Demander des devis pour quatre radars. Ils seront installés aux entrées du village et vers l'aire de jeux.

Balayeuse adaptable sur chariot élévateur : Demander des devis avec une largeur de travail de 2.40 mètres.

Verdon Solidaire : les membres de l'association ont présenté leurs divers projets (la lutte contre l'exclusion alimentaire et le développement de la solidarité locale...). Ils utiliseront la salle polyvalente en respectant le règlement d'utilisation.

Lettre de la SMC BG Tournesol demandant la possibilité d'exploiter le nom de Roumoules pour créer des objets et broderies souvenirs représentant le village à des fins commerciales. Avis favorable à l'unanimité.

Séance du 29 mai 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 24 avril 2013, à l'unanimité.

DPU non exercé : Ponchin/Stampfli F278, Chaspoul /SCI les Lavandières Bargarda F435 et F 436, Tamburini/Delaune F 320

2013- 034. Rapport CLECT : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie les 7 et 20 mars qui sert de base au calcul des attributions de compensation à verser aux communes membres de la DLVA.

2013- 035. Attributions de compensations : la CLECT a établi un rapport sur l'évaluation des charges transférées par les communes à la DLVA. Cette évaluation permet de calculer l'attribution de compensation versée aux communes membres. Approbation des décisions et des montants des attributions.



2013- 036. Dotation de solidarité communautaire :

Conformément à l'article 1609 nonies C VI du Code Général des Impôts, un Établissement Public de Coopération Intercommunale, a la possibilité de verser une dotation de solidarité aux communes membres. Il est proposé d'attribuer une dotation de solidarité aux communes de moins de 1000 habitants ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur à 820 €. Le Conseil Municipal approuve le principe, les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire et les montants 2013.

Programme investissement éclairage public : Faire courrier à la DLVA pour proposer les travaux suivants : 1) école, 2) Rue de la Garenne / Rue des Rosiers, 3) Quartier de Béard enfouissement

Commission tourisme DLVA : M. Stéphane DELLERIE est désigné pour représenter la commune au sein de la commission tourisme. A l'unanimité.

2013- 037. Demander la subvention amendes de police 2013 pour le projet d'achat de quatre panneaux radars pédagogiques.

2013- 038. Mlle Alice Louet et M. Robert Louet, bienfaiteurs de Commune, ont légué un capital à notre village. Pour remerciements, nous allons mettre une plaque à l'aire de jeux « Aire de jeux Alice Louet et Robert Louet, généreux bienfaiteurs de la Commune ».

Le 21 et 22 juin 2013, la randonnée cyclo sportive la Solidaire Légion Etrangère organisée par le 4eme régiment étranger passe sur notre commune.

2013- 039. Avenant au bail de la société de Chasse de Roumoules : La commune autorise le piégeur de la société de chasse à la régularisation du nuisible par la destruction.

Vente parcelle ZV 41 la Plaine du Bois Nord : la Commune retire sa candidature pour l'achat de cette parcelle.

L'agglomus sera présent sur notre commune le lundi 17 juin à 11h15 devant l'école pour informer les habitants des missions de la communauté d'agglomération.

SIVOM du Bas Verdon : Suite à la liquidation de ce SIVOM, les dettes doivent être recouvrées par les communes. Pour les restes à recouvrer, chaque commune devra prendre à sa charge les impayés de ses administrés et pour la dette du SIVOM, le solde sera réparti entre les collectivités selon l'importance relative de chacune sur le rôle de 2008. Accord sur ce principe de répartition.

Séance du 18 juin 2013

Adoption du compte rendu de la séance du 29 mai 2013, à l'unanimité.

DPU non exercé : Créacheminec/Mottin ZH 154

2013- 040. Transfert zone artisanale à la DLVA : accord pour le transfert au profit de la DLVA en pleine propriété et à titre onéreux

- pour la ZA l'Argentière n°1 : les parcelles ZB 114 (lot n°2) et ZB 119 (lot n°6) pour la somme de 112 740 euros

- pour la zone l'Argentière n°2 la parcelle ZB n°125 (environ 19592 m²) pour 130 418.86 euros

soit un prix total de 243 158.86 euros. Ce prix sera payable au fur et à mesure de la revente de ces terrains et au plus tard dans un délai de 15 ans. Les espaces communs seront mis à disposition de la DLVA. Faire délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire. Les frais d'actes seront à la charge de la DLVA. A l'unanimité.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : Répartition des prélèvements et/ou des versements entre l'EPCI et ses communes membres pour l'exercice 2013 ; La commune conserve la répartition de droit commun.

N° 2012- 041 - Centre de Loisirs sans hébergement de Riez : Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention afin de régler la participation de 21.15 euros par jour et par enfant qui fréquente le CLSH de Riez pour 2013. A l'unanimité.

2013- 042. SIVOM du Bas Verdon : Suite à la liquidation de ce SIVOM, les dettes doivent être recouvrées par les communes. Un accord de principe pour cette répartition a été donné par le Conseil Municipal le 29 mai 2013.

La commune versera une contribution exceptionnelle de 18 132.30 euros. Celle-ci sera utilisée pour payer en priorité les fournisseurs impayés depuis une longue période, parfois en difficulté financière. Le reliquat sera versé au SYDEVOM à titre de désintéressement partiel. Une deuxième contribution sera versée directement au SYDEVOM selon un échéancier défini entre le SYDEVOM et les 12 communes solidaires. La commune doit ouvrir les crédits nécessaires. Faire la délibération acceptant ces contributions. A l'unanimité.

2013.043. Délibération modificative budget Commune : compte 678 + 18 132.30 euros - compte 7815 +18 132.30 euros. Accord à l'unanimité.

Fermeture du Secrétariat de la Mairie

Lundi 5 août 2013



Etat Civil

Décès et inhumations



NAISSANCES

28 décembre 2012 Juliette, Odile, Joëlle BLANC
28 décembre 2012 Johan, Alain, Paco BLANC
9 janvier 2013 Timothé, Benoît, Raymond LASSAUX
27 janvier 2013 Sulyvan, Sylvain BARETTE

12 février 2013 Roberte, Marie, Germaine TÉTON épouse
CHALMEY
12 janvier 2012 Réjane, Charlotte, Marcelle LEROY épouse
MIETTE
12 avril 2013 Joseph CEREZUELA
17 juin 2013 Noël, Alphonse ANGELETTI

Bibliothèque

Une nouvelle équipe de bénévoles vous accueille
du 4 juillet au 29 août 2013
de 15h30 à 18h30 (uniquement le jeudi)



Fermée le 15 août

A partir du 4 septembre, la bibliothèque sera ouverte
le mercredi et le jeudi après midi
de 15h30 à 18h30

Tel : 09.77.80.07.13

Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr

Annie Baratta, Mireille Nuvoli et Concetta Zunino se sont chargées de la remise en route de la bibliothèque.

Arrivage de nouveaux bouquins

Chers lecteurs,

Vous avez des thématiques que vous aimeriez trouver à la bibliothèque !
Merci de nous les faire connaître en vous rapprochant des bénévoles.



De gauche à droite :

Annie, Nelly, Florence, Jean-Louis, Marie, Gilles, Jean, Simone



REALISES

Les travaux de voirie :

Comme les années précédentes, la commune poursuit les travaux d'entretien de la voirie communale. Cette année, près de 90 000€ ont été investis. Un fonds de concours de 12 333 € a été obtenu de la communauté d'agglomération DLVA pour ces travaux qui ont été réalisés en avril dernier par l'entreprise CMTP Cattanéo et la société Colas pour les enrobés. La rue de la Garenne a été traitée, continuant ainsi la rue des Adrechs réalisée en 2010. La partie basse de la rue de Cayoni jusqu'à la RD 952 a été réaménagée. Elle s'était fortement dégradée ces dernières années, de même que la rue de Château Fondu. Enfin, une partie du chemin communal dit « des antennes » a été traité sur environ 700 mètre linéaire. De nombreuses racines avaient soulevé le goudron rendant la circulation cahoteuse. Une tranchée a permis de sectionner les racines et de les remplir de béton. La bande de roulement a été traitée en enrobé. Ce projet s'inscrit dans un groupement de commandes s'échelonnant sur 3 ans rassemblant d'autres communes voisines du Plateau. Cela a permis d'obtenir des prix intéressants. C'est le service de l'ATESAT de la DDT qui est maître d'œuvre du projet.



Le Monument aux Morts et la Croix de la Place du 19 Mars 1962

ont été nettoyés et restaurés, permettant de redonner à cet élément de notre patrimoine communal leur lustre du passé. Les inscriptions ont été repeintes, les pierres froides ont été recouvertes d'un produit incolore les rendant étanches. Vous avez peut être remarqué la faute sur le mot « Hommage » qui n'a été gravé à l'époque qu'avec un seul « M ». Nous aurions pu corriger l'erreur mais cette « faute » peut être involontaire de la part du sculpteur, donne l'originalité à ce monument et elle est légitimée par les années. Nous l'avons donc laissé en l'état.



Les travaux d'accessibilité du secrétariat de mairie :

Les nouveaux aménagements nous ont donné l'occasion de redonner une nouvelle fraîcheur au secrétariat. Il a été entièrement repeint donnant davantage de clarté, de gaieté pour la plus grande satisfaction du public mais aussi de nos secrétaires.



L'ancienne salle à manger du presbytère

a été entièrement restaurée : chauffage, électricité, plafond, peinture par les artisans locaux. Elle va redevenir une petite salle de réunion très sympathique et très bien exposée. Pourquoi pas aussi une salle d'exposition si l'occasion se présente...

PRÉVUS POUR LE 2nd SEMESTRE 2013

Les travaux de réhabilitation de l'appartement

situé au-dessus de la Poste vont débuter début juillet : maçonnerie, isolation, menuiserie, chauffage, électricité, peinture. Ils permettront de le rendre conforme aux nouvelles règles de conformité et de le remettre ensuite en location.

La poursuite des travaux d'accessibilité

pour les personnes handicapées à l'école et à la salle polyvalente. Une enveloppe de 20 000€ pour ce projet global subventionné à 50% par le Conseil Général. Nos bâtiments communaux seront ainsi aux normes 2015 comme le prévoit la loi.

La mise en place de nouveaux panneaux acoustiques

à l'école et à la cantine, durant l'été. Cela permettra d'atténuer encore davantage le son dans ces locaux ; facilitant la vie et le travail de tous : enfants et adultes.

L'aménagement de la tranche II de la zone artisanale l'argentière

va débuter cet automne. C'est la DLVA, désormais compétente qui réalisera les travaux (environ 390 000€ ht). Le foncier de cette zone a été racheté à la commune par la DLVA. Depuis les années 1990 et l'aménagement de la 1^{ère} zone du Colostre, 30 lots auront été réalisés. Pas mal pour une commune de 750 habitants.



Apéritif du personnel

Le 7 décembre 2012, Monsieur le maire et son conseil municipal ont convié le personnel communal, les retraités du personnel et les enseignants afin de partager le verre de l'amitié dans une ambiance très conviviale.



Vœux du Maire

Le 12 janvier 2013, la population de Roumoules, les maires du canton et d'autres personnalités étaient réunis dans la salle polyvalente pour les vœux du maire et de son conseil municipal. Monsieur le Maire nous a parlé de la réalisation des travaux sur la commune au cours de l'année écoulée, notamment la fin des travaux de la première tranche de la zone artisanale, les travaux de réhabilitation d'un des gîtes, Place de l'Eglise mais aussi des projets de travaux pour l'année 2013.

Monsieur le Maire a remercié toutes les personnes présentes et les invite au verre de l'amitié.



LES TRAVAUX DE VOIRIE VONT SE POURSUIVRE

La salle des fêtes du village était bondée pour la cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal à la population. Le premier magistrat, Gilles Mégis, a remercié les nombreux maires des communes voisines, élus départementaux, fonctionnaires et habitants d'être présents ou représentés pour cette manifestation traditionnelle qui permet d'exposer aux administrés les travaux réalisés au cours de l'année écoulée. Il a également tenu à remercier son équipe municipale et le personnel pour le travail accompli dans l'intérêt de la commune et de ses habitants. En 2012, la 1^{ère} tranche de la zone artisanale l'Argentière 1 est terminée et la vente des lots effectuée, les travaux d'aménagement de la rue principale, le réseau des eaux pluviales à la rue des Adrechs, la restauration du gîte place de l'église, l'acquisition d'une parcelle située près du cabinet du Kiné et du dentiste ont été effectués. En outre des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou touchées par d'autres handicaps ont débuté au secrétariat de mairie et à la poste, tandis que l'extension du réseau électrique a été réalisée par le SIE du Plateau.



Et le maire de rappeler que près de 300 000 euros auront été investis en 2012. Pour cette année, les travaux de voirie et d'accessibilité se poursuivent et un programme de signalétique sera réalisé. La réhabilitation des logements communaux et la création d'une petite salle de réunion à l'ancien presbytère devraient être entreprises prochainement.

Gilles Mégis a indiqué qu'en 2012, Roumoules a reçu un legs d'un contrat d'assurance vie de la part de deux bienfaiteurs du village décédés auxquels il a rendu hommage : « *Le conseil municipal réfléchit à des projets qui concerneront tous les Roumoulois; jeunes ou moins jeunes...* » Rappelant aux habitants la nécessité de faire vivre les petits commerces du village, le premier magistrat a insisté sur le rôle social de ces derniers. Il a enfin évoqué l'entrée dans la communauté d'agglomération DLVA depuis le 1^{er} janvier : « *Nous avons fait le grand saut mais réfléchi et conforté par l'état d'esprit qui a toujours régné entre nous élus et maires de ce territoire* ». Avant d'inviter les présents à un buffet dînatoire, Gilles Mégis a présenté ses vœux de bonheur, santé, réussite y associant les petits Roumoulois nés en 2012 et notamment des jumeaux, petits-enfants du 1^{er} adjoint M. Alain Blanc.

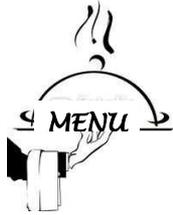


Repas des plus de 60 ans



Le 3 mars 2013, c'est dans une ambiance festive et conviviale que s'est déroulé le repas des plus de 60 ans offert par la municipalité. Nous remercions l'association Musicale de Roumoules et la Collinette pour leurs animations.

Les repas ont été préparés par M et Mme Thiebaut.



Pâté en croute au lièvre et noisettes,



Feuilleté de St Jacques au Muscadet



*Noix de joue de bœuf confite
à la graisse de canard,
Poêlée de légumes campagnarde*



Fromages et Salade



*Flan Basque
Paris - Brest*



Café



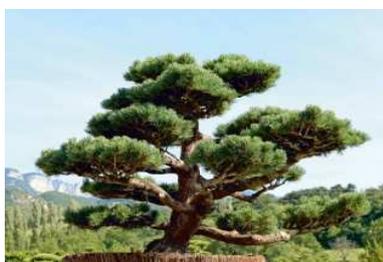
Commission aide et action sociale

Depuis le mois de mars le soutien aux demandeurs d'emploi a pris son essor. Un groupe de cinq à six personnes est constitué. En fonction de leurs besoins les membres sont reçus une à deux fois par semaine le lundi ou le vendredi matin à la mairie de Roumoules.

Cette action est ouverte aux demandeurs d'emploi de Roumoules et des communes avoisinantes, inscrits ou non au Pôle-Emploi.

Si vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement, faites-vous connaître en prenant contact avec le secrétariat de la Mairie de ROUMOULES, un rendez-vous vous sera proposé.

Bienvenue aux nouvelles entreprises



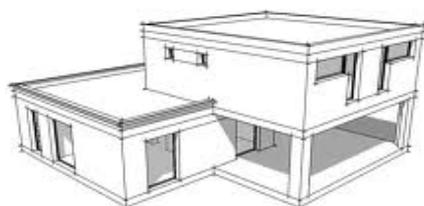
JARDI' NET

tony_andre@orange.fr

André Tony

06 73 18 33 68

*Création et entretien de jardin,
Abattage, débroussaillage,
Petit élagage ...*



L.C FAÇADE

REVILLON Ludovic

06 24 62 53 17

*Projection hydraulique
Neuf et rénovation
Devis gratuit*

Oliveraie

Toute personne intéressée par l'entretien et la production des oliviers est invitée à s'inscrire en mairie.



Il reste 4 lots à attribuer

N° 9 : 30 oliviers

N° 10 : 50 oliviers

N° 11 : 60 oliviers



Education

ECOLE



GARDERIE

CANTINE

Rentrée des classes,
le mardi 3 septembre 2013

Cantine reprendra le jour de la rentrée des classes

- Inscription en Mairie aux jours et heures d'ouverture
- Prix du repas de cantine : 3,65 € (*Tarif Juin 2013*)
- La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Les factures pourront donc être réglées de la manière suivante :

- En **numéraire** auprès de la trésorerie de Riez
- Par **chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du trésor public accompagné du talon détachable
- Par **mandat ou virement bancaire** sur le compte de la trésorerie de Riez – Moustiers.
- Par **paiement par carte bancaire sur internet** (TIPI) sur le site internet de la direction départementale des finances publiques (DGFIP) qui figurera sur les factures
- Par **prélèvement automatique** à chaque fin de période pour les personnes ayant souscrit un contrat de prélèvement (**dossier à retirer en Mairie avant le 15 Août 2013**).

Garderie reprendra le jour de la rentrée des classes.

- Inscription en Mairie avant la rentrée.

Horaires :

- Matin de 7h45 à 8h50 : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Soir de 16h30 à 18h30 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif : 1,50



CROSS

Le 9 avril 2013, Roumoules a accueilli la deuxième édition du cross des écoles. Plus de 300 enfants se sont réunis sur le stade pour y participer. Les maternelles ont fait l'ouverture de la course et ont ensuite été suivies par les plus grands. Cette manifestation, encadrée par les enseignants de l'école de Roumoules et aidés par de nombreux parents bénévoles du village, s'est déroulée dans la bonne humeur. Les CE2 de Roumoules ont été les vainqueurs de leur course. L'ensemble des participants est reparti avec un goûter et une médaille.



L'ACTIVITE COMMUNALE

A l'école en vélo !



Peut-être que vous avez croisé plusieurs enfants du village à vélo sur le chemin de l'école ... C'est un vélobus !

Un ramassage scolaire à vélo encadré par des parents bénévoles pour les enfants de l'école primaire.

Moins de voitures, plus d'activité physique pour bien vivre dans le village.

Si vous les croisez, merci de lever le pied.



Journée sur les traces des Maquisards



Jeudi 30 mai, les CE2-CM1 et CM2 de l'école ont participé à la journée Maquisards à Bayons, organisée par l'USEP.

Ils ont rencontré Mr Put, un ancien résistant de la 2^{ème} guerre mondiale qui leur a raconté ses mémoires devant le monument aux morts de Bayons. Ils se sont ensuite rendus dans le maquis, sur les lieux de la résistance pour illustrer les propos qu'ils venaient d'entendre.

Un grand merci à tous les organisateurs de cette journée mémorable.

Cérémonie du 8 Mai



Cela s'est passé il y a déjà 68 ans. Mais ce temps n'efface pas le souvenir de cette journée historique du 8 Mai 1945, au cours de laquelle était mis un terme aux années noires de cette 2^e Guerre mondiale en Europe, et par voie de conséquence aux souffrances qu'elles ont provoquées sur le continent.

Conscients de ces conséquences, les Roumoulines, toujours fidèles à ce souvenir ont voulu, comme chaque année, témoigner leur reconnaissance à la mémoire de tous ceux qui n'ont jamais admis nos échecs et les répercussions de la défaite, en se rassemblant autour de notre Monument aux Morts, qui symbolise tous les événements douloureux.

Ainsi nous n'oublierons jamais les sacrifices consentis par tous ces êtres humains disparus, soldats alliés et français tombés sur les champs de bataille, résistants morts en captivité et tous ceux qui ont œuvré pour cette libération du 8 Mai 1945.

Par leur présence à cette courte cérémonie, qui a lieu chaque année, les Roumoulines témoignent de leur reconnaissance et de leur fidélité à ce souvenir.

Merci de nous associer à ce témoignage.

Monsieur Louis PAPON-ADOUL



Nouvelles du Parc du Verdon

Architecture et art de bâtir traditionnels

Ce document commandé par le Parc et rédigé par l'Ecole d'Avignon vient de paraître.

Son objectif, comme le dit dans l'éditorial Bernard Clap, le président du Parc, est d'amener les intervenants sur le bâti, qu'ils soient maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre ou entrepreneurs, à mieux respecter le caractère du lieu, dans la perspective de transmettre aux générations futures ce remarquable patrimoine que représentent les constructions des territoires du Verdon. **Il se compose de deux parties :**

- La première retrace l'évolution des modes d'occupation du territoire de la préhistoire et de l'antiquité jusqu'à nos jours. Puis elle analyse l'organisation de l'habitat en fonction des ressources de la nature et des contraintes du relief (villages perchés, en terrasse, hameaux, fermes isolées, etc.). Enfin elle décrit l'architecture de différentes constructions (maisons paysannes ou d'habitation, édifices du culte, pigeonniers, fontaines, etc.)
- La deuxième partie se compose de **douze fiches techniques et pratiques** qui concernent par exemple les matériaux, la maçonnerie, la réhabilitation, la construction neuve ou encore les démarches administratives.

Pour ceux qui voudraient en savoir plus, signalons que le document comporte une bibliographie qui cite plus de vingt ouvrages traitant en détail de sujets variés comme les techniques et pratiques de la chaux, les pigeonniers, les oratoires ou les fontaines ou encore les calades, les campaniles ou les lavoirs. Prêtons une attention particulière au livre de l'architecte J.-L. Massot : « Maisons rurales et vie paysanne en Provence » qui fait référence en la matière. Ce nouveau document du Parc est consultable en mairie comme d'ailleurs une publication datant de 2005 également éditée par le Parc : « Guide pour l'insertion paysagère des bâtiments agricoles ».

Raconte-moi ton Verdon

Pour avoir une meilleure connaissance de ce qui constitue les identités culturelles et patrimoniales des territoires du Verdon et fixer les priorités des futurs projets menés en son sein, le Parc lance en 2013 le projet « Raconte-moi ton Verdon ». L'équipe chargée de ce projet sera à ROUMOULES du 21 au 30 août. Vous pouvez la joindre au 06 71 12 01 92 ou par mail à l'adresse : petitpoisprincesse@yahoo.fr



Restauration et entretien du Colostre

Dans le cadre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Verdon, le Parc a lancé une étude qui devrait déboucher sur un programme de restauration et d'entretien du Colostre. La commune de ROUMOULES se trouve concernée, en particulier car de nombreuses prises d'eau sont situées sur son territoire.

Qu'est ce qu'un SAGE ? Le SAGE Verdon

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de gestion de la **ressource** en eau, des **milieux aquatiques** et des **usages** de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant, pour nous le bassin versant du Verdon (le territoire sur lequel chaque goutte qui tombe rejoint finalement le Verdon). ROUMOULES avec 69 autres communes réparties sur quatre départements en fait partie.

Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), créée par le préfet, présidée par Monsieur Jacques Espitalier et comprenant entre autres des représentants des collectivités territoriales, des usagers, des organisations professionnelles concernées, de l'Etat, ... Le Parc du Verdon (PNRV) est la structure chargée de l'animation de la CLE et des différentes commissions associées. Le SAGE comporte entre autres un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques** (PAGD), un **Règlement** (R), un atlas cartographique. Le PAGD est opposable à l'administration (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) dans un rapport de compatibilité. La compatibilité avec le PAGD concerne les nouvelles décisions et les décisions existantes. **Cela veut dire que les schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les plans d'urbanismes locaux (PLU), par exemple, doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le PAGD.**

Le règlement (R) est **opposable à toute personne publique ou privée** (au tiers) pour l'exécution de toute installation, activité, ... soumis à procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la police de l'eau ou au titre des installations classées pour l'environnement. La conformité avec le R concerne uniquement les nouvelles décisions intervenant après l'approbation du SAGE.

Celui-ci est une œuvre de longue haleine qui a débuté en août 2000 avec un arrêté inter préfectoral définissant son périmètre. Fin 2010, les communes concernées ont été consultées. Le projet de SAGE a été adopté par la CLE en 2012. Conformément au code de l'environnement, celle-ci a ensuite soumis le projet pour avis à pas moins de 119 structures (conseil régional de PACA, conseils généraux, communautés d'agglomération et de communes, communes, chambres consulaires, comité de gestion des poissons migrateurs, etc.). ROUMOULES a émis un avis favorable le 28 janvier 2013. Modifié pour tenir compte des différents avis, le projet devrait être soumis à enquête publique à l'automne 2013 avant approbation par le préfet des Alpes de Haute Provence. Le projet retient cinq enjeux concernant le fonctionnement des cours d'eau, le patrimoine naturel, la ressource, la qualité des eaux et les activités de loisir. Parmi les 98 dispositions du PAGD et règles du R on peut citer à titre d'exemple : « définir et mettre en œuvre un protocole de gestion courante des ouvrages hydroélectriques pour la préservation des milieux » ou « préserver les zones humides » ou « réaliser un inventaire des prélèvements dans le bassin versant du Colostre et définir des mesures de gestion » ou : « réduire les consommations en eau » ou encore : « renforcer la solidarité financière régionale autour des eaux du Verdon ».



Patrick ROY

M.O.D.E.F

Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (Association Féminine)

Les femmes du **Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (Modéf)** ont organisé comme chaque année à Roumoules des séances de formations destinées aux femmes agricultrices ou vivant en milieu rural.

Nous tenons à remercier Mr le Maire, qui a mis encore cette année, à notre disposition la salle des fêtes de la commune.

Les stages se déroulent presque chaque mois, depuis le mois de janvier sur divers sujets plus intéressants les uns que les autres :



- Produits ménagers, animé par Rebecca Mertinitz,

- Traitements bio au jardin et au verger avec Dominique Molle



- Vannerie avec Marilyn Barazer, vannière à Roumoules, où nous avons tressé une petite corbeille,

- Sirops, vins médicinaux et liqueurs, avec Marie-Claude Paume, passionnée d'herboristerie, à programmer pour le mois de mai.

Pour l'automne, nous prévoyons des stages d'anglais, de reliure, et à nouveau de vannerie et traitements biologiques. Les thèmes sont proposés et choisis par les adhérentes elles-mêmes en fonction des finances de notre association.

Nos stages sont ouverts et gratuits pour les adhérentes de l'association féminine du Modéf (qui ne sont pas forcément agricultrices). Ils durent ½ journée ou une journée complète.

L'adhésion annuelle coûte 15 €.

Rejoignez-nous !

Contact : Martine Barbey 04 92 72 13 43

Le secours catholique

Introduction sur l'équipe :

Secteur des Lavandes (Riez Valensole)

En 2011, il a été réalisé une connaissance des pauvretés sur le secteur en rencontrant les travailleurs sociaux, les mairies et des acteurs locaux. Nous avons été interpellés par le besoin d'un appui aux personnes en matière d'écoute, d'aide administrative et de coups de pouce financiers en partenariat avec le Conseil Général.

En novembre 2012, l'équipe de bénévoles se constitue, une permanence d'accueil ouvre ses portes.

Responsable du secteur : Frédérique BOCHET

Trésorier de secteur : Alain MARCOU

Adresse du secteur : mise à disposition d'un local au Centre Médico-Social, rue Jules Henri à RIEZ

Tel : 04 92 77 87 71

Territoire : RIEZ, VALENSOLE et étendu au plateau des lavandes

Nombre de bénévoles : 5 bénévoles en cours de formation

Projets 2013 :

Formation des bénévoles à l'accueil et à l'écoute / Formation Connaissance des dispositifs sociaux en lien avec le Conseil Général / Recherche de nouveaux bénévoles / Travail en partenariat avec le Conseil général et les acteurs locaux : étroite collaboration avec les assistantes sociales du CMS de Riez / Evaluation tous les 6 mois des situations rencontrées et des besoins ressentis.

Permanence le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h au CMS

Écoforum - 260, Boulevard Régis Ryckebusch
04100 Manosque

Tél : 04-92-70-96-50 - alpessecours-catholique.org
www.secours-catholique.org



La Solidaire

Légion Etrangère

DU 20 AU 22 JUIN 2013
LA SOLIDAIRE
LEGIION ETRANGERE
FRANÇOIS FABER
 EPREUVE CYCLO SPORTIVE CARITATIVE AU PROFIT
 DE L'INSTITUTION DES INVALIDES DE LA LEGION ETRANGERE
 parrainée par Bernard THEVENET,
 double vainqueur du Tour de France

BRIANÇON (05) - BARCELONNETTE (04) 89 Kms
 BARCELONNETTE (04) - ROUMOULES (04) 140 Kms
 ROUMOULES (04) - PUYLOUBIER (13) 137 Kms

ARMEE DE TERRE

POUR VOS DONCS, ADRESSEZ VOUS CHEZ LEUR LIEUX A L'ORDRE DU "F.R.L.E" AU CAPITAINE SERGE JOFFRANO
 © F.R.E. - QUARTIER CAPITAINES GRANOU - 3400 ROUTE DE PECHONS - 3402 CASTELNAUDARY CEDEX
 RELEVEMENTS : TEL 04 68 23 79 02 - 06 80 37 25 80 - Fax 04 68 23 76 06 - E-mail : serge.joffrano@lre.armorix.com
 Site : <http://la-solidaire.legion-etrangere.com>



Le 21 juin 2013, jour de la Fête de la musique, notre commune a accueilli une étape de la Solidaire, Légion Etrangère, randonnée cyclo-sportive caritative organisée par le 4^e régiment étranger (régiment de formation de la Légion, basé à Castelnaudary dans l'Aude). La Solidaire, créée en 2010, constitue la plus importante action annuelle de solidarité du 4^e régiment et se déroule chaque année en juin. L'objectif de cette manifestation est de lever des fonds exclusivement au profit de l'Institution des Invalides de la Légion Etrangère (IILE) dont le domaine « Capitaine Danjou » est situé à Puyloubier, à côté d'Aix en Provence. Cette institution est financée par les bénéfices de la vente du vin, issu du vignoble du domaine « Capitaine Danjou » et des produits qui sortent des ateliers où travaillent les pensionnaires, anciens légionnaires valides ou invalides, blessés ou malades. L'année dernière, en 2012, cette manifestation organisée dans les Pyrénées avait permis de récolter 52 000€ qui ont servi à entamer la rénovation de la salle de restauration de l'Institution des Invalides de la Légion Etrangère à Puyloubier. Cette année, les fonds recueillis seront investis dans un projet d'amélioration du confort de vie des chambres des pensionnaires. L'épreuve de 2013 est partie de Briançon le 19 juin, puis Barcelonnette le 20, Roumoules le 21 et enfin Puyloubier le 22 juin.

Roumoules était vraiment en fête, ce jour-là, ravi d'accueillir, à la salle polyvalente et sur la Place de la République, une cinquantaine de légionnaire du 4^e régiment assurant toute la logistique de l'épreuve : cuisine, douche, bache à eau, chambre froide ..., une vraie organisation de pro... et une centaine de coureurs, anciens de la Légion ou en activité mais tous unis et animés par le même esprit de corps. La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié par des discours et des échanges de présents entre le Régiment et la Commune. Un moment très convivial, empreint d'une réelle amitié et d'une sincère sympathie. Nous tenons à remercier chaleureusement le Colonel Yann Talbourdel, chef de corps du 4^e régiment, tous les officiers, les légionnaires, les coureurs qui nous ont permis ce moment inoubliable



Solidarité, effort physique et bonne humeur ont guidé la Solidaire, fidèle à son esprit depuis sa création « chaque jour une étape, chaque étape un exploit, un exploit pour nos Anciens »



Site internet : la-solidaire.legion-etrangere.com

Calendrier

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Joël LE BRAZIDEC
Tél. 04.92.77.98.47

COMITÉ DES FÊTES

Président Gérard RIGGI
Tél. 04.92.77.70.13

LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

F.D.V (Forme, Détente, Vitalité)

Présidente Concetta ZUNINO
Tél. 04.92.77.85.21

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél. 04.92.77.86.15

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

MOTO CLUB de ROUMOULES

Président Jérôme IELLI
Tél. 06.75.86.36.67

L'ECHO DU COLOSTRE

Présidente Anne-Laure VILLEDON
Tél. 04.92.77.35.16
echoducolostre@hotmail.com

PLYMOUTH FAMILY SYSTEM

Président Jean-Louis PILATO
contact : 04.92.77.79.38

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC
Tél. 04.92.77.41.44 OU 06.74.78.56.78

CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO
Tél. 04.92.78.13.25 / 06.81.32.63.04

LE VERDON SOLIDAIRE

Président Pierre COULOMB
Tél : 06.76.23.25.43
verdon.solidaire@orange.fr

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. PINSART et Mme LICASALE
Tél : 06.85.57.73.22

ATELIER MUSICAL DE ROUMOULES

Président Patrick CUMOND
Tél : 06.76.28.47.32

PAINTBALL

Président Laurent ODYE
Tél : 06.07.32.73.51

COMITE DES FETES

3, 4 et 5 août 2013 Fête de la Saint Pierre

5 octobre 2013 : Soirée Spaghetti

23 novembre 2013 : Soirée Beaujolais

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

27 octobre 2013 : Loto

7 novembre 2013 : Couscous

8 décembre 2013 : Repas de Noël

L'ECHO DU COLOSTRE

12 octobre 2013 : Soirée musicale

16 novembre 2013 : Soirée musicale

LA COLLINETTE

2 août 2013 : Brocante

10 novembre 2013 : Loto

30 novembre et 1 décembre 2013 : Téléthon

LA RABASSE

15 décembre 2013 : Loto

CINEMA DE PAYS

Cinéma de plein air à Riez pendant l'été

Cinéma en salle

Le vendredi 13 septembre 2013 (sous réserve)

le 27 septembre 2013

puis le vendredi tous les 15 jours

Événements CULTURE



Vous pouvez retrouver le journal culturel prévisionnel des 26 communes de la DLVA à la mairie, à la poste et dans les commerces de la commune

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans ce journal, vous devrez venir retirer un document de recueil à la mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la Communauté d'Agglomération

Réunions des associations

C'est dans la salle de la mairie que les présidents et les membres des bureaux des différentes associations du village se sont réunis pour établir le calendrier des animations du 2^e semestre 2013. Un grand merci à tous.



La vie associative

LE VOVINAM

ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

Une démonstration à Riez



Âgés de 6 à 60 ans, les participants ont tous donné le meilleur d'eux-mêmes pour présenter leur art, bien souvent méconnu en France. /PHOTO DR

« *Chouan Bi Niem Himlé Lé* ». Christian Bourjac, dirigeant du club de Vovinam Viet Vo Dao à Roumoules, lance ainsi l'ordre à la quarantaine de pratiquants de saluer solennellement et respectueusement le public. Ils étaient réunis samedi matin pour une démonstration de cet art martial vietnamien spectaculaire à l'occasion du marché de Riez.

En effet, durant quatre jours consécutifs, le club bas-alpin a reçu Farid Aounallah responsable du club d'Emerainville, en Seine et Marne, et ses élèves pour un stage qui les a menés du Petit Lac de Moustiers au gymnase de Roumoules pour des sessions d'entraînement intensif. Enchaînements de coups de pieds, de ciseaux, de chutes, de combats, avec ou sans arme, et de respiration se sont succédés devant les yeux ébahis du public. Âgés de 6 à 60 ans, les participants ont tous donné le meilleur d'eux-mêmes pour présenter leur art, bien souvent méconnu en France.

Une bonne préparation pour les participants aux championnats de France poussins et minimes de Paris.

A.G

Les cours :

Lieux Jours	ALLEMAGNE	ROUMOULES	RIEZ
		2 ^{ème} & 4 ^{ème} mois	1 ^{er} , 3 ^{ème} & 5 ^{ème} mois
LUNDI	18h00-19h00 Enfants/Ados 19h00-19h30 Adultes/confirmés		
MERCREDI		16h00-17h00 Enfants 6-9 ans 17h10-18h25	16h00-17h00 Enfants 6-9 ans 17h10-18h25 Enfants/Ados 18h30-19h45 Adultes/Confirmés
VENREDI		18h00-19h20 Enfants/Ados 19h00-20h00 Séniors	18h00-19h20 Enfants/Ados 19h00-20h00 Séniors 19h30-20h50 Adultes/Confirmés

EDITO du VOVINEWS de juin 2013

Hé voilà... on en a parlé, on l'a fait, VoviNews est né ! C'est avec plaisir que je rédige ce 1^{er} éditto du journal de notre Club « Vovinam Roumoules ». Qu'il est loin le temps où notre petit club d'une dizaine de licenciés essayait, tant bien que mal, de faire sa place à l'échelon local et régional. Nous voilà, aujourd'hui, à presque 80 membres dont la plupart sont licenciés. A l'époque, un cours par semaine, dans la salle polyvalente de Roumoules, rythmait les entraînements. Aujourd'hui, ce n'est pas moins de 9 cours hebdomadaires répartis sur 3 communes : Roumoules, Riez et Allemagne en Pce, qui s'offrent aux pratiquants de tous âges.

Le petit groupe de départ, composé principalement de jeunes de Roumoules et de Puimoisson s'est agrandi aujourd'hui, avec des pratiquants qui affluent de tout le canton, de la vallée de l'Asse et même du Haut Var. Cet éditto leur est dédié car venir de la Palud, de Bras d'Asse,... pour nous rejoindre à tous les entraînements mérite un grand coup de chapeau. Je profite de cet éditto pour adresser un remerciement très spécial à toutes les communes qui nous aident et nous soutiennent dans notre désir de développement de ce noble art martial qui nous tient à cœur : le VOVINAM.

Le club de Roumoules ira aux "France"

Le Club de Vovinam Viet Vo Dao de Roumoules participait, le 10 février dernier, à la sélection "Combat" de la zone sud des Arts martiaux Traditionnels Vietnamiens, à Miramas. Cette compétition était sélective pour le championnat de France qui se tiendra les samedi 16 et dimanche 17 mars à la Grande Halle Carpentier, à Paris.

Les arts martiaux vietnamiens regroupent les arts martiaux créés ou pratiqués au Vietnam, et sont constitués d'une multitude de techniques de combat, de pratiques et de styles, développés au Vietnam au fil des siècles. À l'heure actuelle, on distingue deux mouvements principaux: le Vo Thuat Co Truyen, pour les arts martiaux traditionnels, et le Vovinam Viet Vo Dao, école de création plus récente, visant à structurer et créer une synthèse des techniques martiales.

À l'occasion de cette rencontre, le club de Vovinam de Roumoules a envoyé ses meilleurs compétiteurs qui n'ont pas démerité puisque sur les six combattants sélectionnés, trois ont ramené des médailles! Dans la catégorie "junior", Antonin Traslégli, vice-champion de France 2012, a remporté la médaille de bronze. Dans la catégorie "cadet", Romain Gayet est médaillé de bronze et Roman Coluzzi décroche la médaille d'or. Les deux autres sélectionnés pour les "France" sont Léa Escudier et Alexandre Hulot. Ces jeunes combattants vont pouvoir ainsi participer au championnat de France et sont susceptibles d'être en lice pour les championnats du monde qui vont se tenir pour la première fois en France.



Chez les cadets, Roman Coluzzi décroche la médaille d'or.



Bienvenue dans le monde des Arts Martiaux Vietnamiens

L'historique

L'origine du Viet Vo Dao remonte à 2879 avant J.C. avec l'apparition des premières techniques de combat.

L'art martial Vietnamien s'est développé vers 1420 après J.C. suite aux mouvements de résistance face à l'invasion chinoise.

C'est à cette époque que l'art martial est devenu l'Art et l'Ame du Viet Nam.

La philosophie

Le Viet Vo Dao est certainement l'art martial le plus complet qui soit.

A l'instar du Karaté qui excelle dans la vitesse d'attaque, le Judo dans la défense, le Tae Kwon Do dans le travail des jambes, l'Aïkido dans l'absorption de la force, le Jiu-jitsu dans le corps à corps,... (pour ne citer qu'eux), le **Vo Vi Nam** trouve sa voie dans l'harmonie du corps et de l'esprit, de l'attaque et de la défense, de la dureté et de la souplesse.



C'est le principe de « la dureté et la flexibilité combinées »
Le maître mot est alors « efficacité »

- **Le symbole** : le bambou (image de la droiture, de la souplesse et de la constance)
- **Le salut** : la main d'acier sur le cœur de bonté
- **La devise** : être fort pour être utile, fort physiquement, moralement et mentalement
- **La tenue** : vo phuc bleu
- **Le but** : la formation de l'Homme vrai, en dehors de toutes considérations politiques, raciales ou religieuses.

INFO : pour la 1^{ère} fois en France le Championnat du monde de Vovinam à Paris du 5 au 7 juillet (pour plus de renseignements voir site de FFK)



Christian Bourjac : 06 74 78 56 78
Xavier Giraud : 06 81 82 00 35
Mail : hlvchristian@hotmail.fr



- Enseignements traditionnels
- Formation ceinture noire et démonstration
 - Combat
 - Quyen
 - Techniques de respiration et de concentration
 - Sabre
 - Bâton
 - Nunchaku
 - Casse de briques
 - Coupe au sabre
 - Self défense
 - Lutte
 - Ciseaux et coups de pieds volants
 - Danse de la licorne



Xavier GIRAUD

• DAF FFKMA - 1ER Dan FFKMA 13 ans de pratique Shito Ryu • CN de Vovinam VVD 4 ans de pratique Vovinam • 1 séjour au To Duong

Les assistants :

Christine ANDRAUD

(2 ans de Shito Ryu, 4 ans de Vovinam)

et

Alexandre JOURNEE

(CN en 2007, 7 ans de Vovinam)



Les techniques

Les techniques de base : de poings, de jambes, de coudes, de parades, marteaux, tranchants, piques, sauts,...

Les techniques de chutes et de roulades : elles permettent de chuter au sol sans se blesser.

Les techniques de combat : contre-attaques, stratégies de combat, tactiques de combat.

Les techniques de self-défense : comprenant dégagements, clefs, projections sur les attaques subies en conditions réelles.

Les QUYEN : enchaînements de combat contre un ou plusieurs adversaires fictifs. Les styles d'animaux sont représentés et étudiés.

La lutte vietnamienne - VAT : l'art du combat rapproché.

Les ciseaux volants - DON CHAN : spécificité du Vovinam Viet Vo Dao, saisies sur plusieurs niveaux du corps comme la taille, le cou,..., aussi redoutables que spectaculaires.

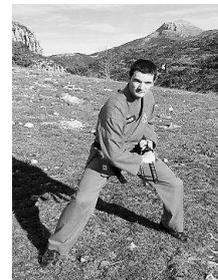
Les SONG LUYEN : enchaînement de combat codifié avec un ou plusieurs partenaires, à main nue ou armée

Sous la direction technique de :

Christian BOURJAC

• DIF FFKAMA - 2ème Dan FFKAMA - 1er Dan de Vovinam VVD • coupe de Vovinam, Viet Nam 1999 Médaille de Bronze Song Luyen de Couteau • Formé au To Duong (Viet Nam), par maître NGUYEN VAN SEN 9ème Dang, 4 séjours

et de :



ANIMATIONS

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER



Tout d'abord, nous tenons à rendre hommage à notre amie, et trésorière-adjointe du bureau, Liliane NEUSCHWANDER, trop tôt disparue, après une longue et douloureuse maladie.

Nous ne l'oublierons jamais.

Parmi les animations marquantes du Club le Colombier, on retiendra les repas faits à la salle polyvalente de Roumoules qui attirent toujours de nombreux adhérents.

Les lotos de novembre 2012 et printemps 2013 ont vu un grand nombre de personnes venu tenter leur chance. Les membres du bureau tiennent à les remercier vivement.

La sortie « coquillages » de septembre 2012 a régalé encore bon nombre de participants.

De nombreuses manifestations sont déjà programmées : tout d'abord jeudi 18 avril, nous proposons à nos adhérents un repas « cassoulet » avec animation dansante.

Le Buffet Campagnard du dimanche 30 juin 2013 clôturera la saison.

Nous tenons à rappeler à tous les adhérents que le club le Colombier reste ouvert tous les jeudis après-midi toute l'année (y compris juillet et août sauf le 22 et 29 août) pour partager des moments de convivialité avec jeux de cartes, scrabble, ramis, etc... avec un petit goûter gratuit. N'hésitez pas et venez nous rejoindre !

La rentrée de septembre se fera par une journée « bouillabaisse » au Brusac avec découverte de la rade de Toulon le mardi 10 septembre 2013. Notre loto d'automne est fixé au dimanche 27 octobre 2013.

Nous enchaînerons avec un repas « couscous » à la salle polyvalente de Roumoules le jeudi 7 novembre 2013. Enfin le repas de Noël aura lieu le dimanche 8 décembre 2013.

Club Le Colombier

LA COLLINETTE



Cours de Modern jazz le mardi :

- 4 à 6 ans : 16h45 – 17h30
- 7 à 12 ans : 17h30 – 18h30
- Adultes : 18h30 – 20h00

Chant :

- le mardi pour adultes : 14h30 – 16h30
- le mercredi pour les 8 à 16 ans : 14h – 20h
(chaque élève a 1 heure de cours particulier pour apprendre le chant)

L'association participe à de nombreuses manifestations : Noël et fêtes des grands-mères à l'hôpital de Riez ; Noël à la maison de retraite de Valensole ; spectacle du téléthon avec également l'organisation d'un thé dansant, fête de la musique, fête des anciens et fête de la Saint Joseph à Roumoules.

Le 9 juin à 15h30 a eu lieu le spectacle de fin d'année avec un super final mêlant chant, danse et langues des signes.

Le vendredi 2 août, une brocante est organisée et soirée moules/frites avec karaoké géant en partenariat avec le café des Alpes.

Les filles de l'association amènent toujours avec elles leur bonne humeur et leur joie de vivre.



VERDON SOLIDAIRE

Verdon Solidaire

de la terre à la table

Bientôt 10 mois que le local de l'association a été aménagé... et depuis il s'en est passé des choses : de nouveaux adhérents nous ont rejoint tant du côté des consommateurs que du côté des producteurs, un travail conjoint est mené avec les enfants de l'école du village, nous avons organisé le repas de la fête du Printemps des Salles sur Verdon et nous avons en partenariat avec Agribio 04 lancé une opération de sensibilisation quant à notre avenir alimentaire sur le territoire.

« Découverte des productions locales »

avec la classe de maternelle de l'école de Roumoules
Nous avons eu le plaisir d'accueillir au local en mars la classe de maternelle accompagnée de la maîtresse Gaëlle Saby, de Bernadette et de Patricia. Ainsi les enfants ont-ils pu découvrir les produits locaux (dégustation d'huile d'olive, de gâteaux aux carottes et au safran, de sirops....) et le circuit de vente directe. Des petits jeux de coopération avaient été prévus pour l'occasion.

Depuis cette visite, chaque semaine le jeudi les enfants découvrent un légume porté par l'association dans leur classe. Et pour finir cette découverte de notre territoire, ils iront ce mois de juin visiter de deux productions solidaires.



Verdon Solidaire
De la terre à la table

PRODUITS LOCAUX

Ouverture :

LUNDI de 17h à 20h (Eté)
et de 16h à 19h (Hiver)

MARDI de 9h00 à 12h

VENDREDI de 17h à 20h (Eté)
et de 16h à 19h (Hiver)

A ROUMOULES (Derrière l'église)

verdon.solidaire@orange.fr

Créée publique : le dernier vendredi du mois (La goulotté)

Des visiteurs de toute la France et de plus loin...

Avril et mai auront été l'occasion de recevoir des visiteurs de nouveaux horizons, grâce à l'initiative du Parc naturel régional du Verdon : tout d'abord ce sont des jeunes du Languedoc en échange avec des jeunes d'ici que nous avons rencontré sur les vignes de Quinson afin de répondre à leurs questions. Puis ce sont des danois en visite de la région qui ont souhaité découvrir l'initiative ...

Notre avenir alimentaire nous interpelle

Nous avons répondu présent à la proposition d'Agri bio 04 : organiser la projection d'un film et un débat sur le territoire puis partir à l'automne en visite à Barjac (voir le film *Nos enfants nous accuseront*). Dans cet élan, nous souhaitons interpeller les citoyens, favoriser les échanges et l'émergence d'initiatives. Nous avons donc choisi un film intitulé *Horizons Alimentaires* et invité des acteurs locaux du territoire sur des questions précises tels que le compostage collectif de proximité, la restauration collective locale et biologique, la mise en place d'ateliers de cuisine, les espaces test en agriculture..... La projection est organisée avec l'Echo du Colostre, à l'occasion de la 10^{ème} rencontre de Cueille la Terre,

Pour nous suivre : le site Internet
<http://verdon-solidaire.fr>



L'ATELIER MUSICAL DE ROUMOULES

L'association vous présente Jean-Paul Fontin plus connu sous son **nom d'artiste « Paulo Mondano »**
« Je suis né à Riez et j'ai quitté mon village à mes 20 ans pour entreprendre une longue carrière de musicien. Je suis revenu dans mon pays à cause d'une maladie grave et pour me rapprocher des miens. Mon actualité reste musicale :

📖 Un nouvel album dont la sortie est prévu ce mois-ci. Vous pouvez si vous le désirez en découvrir des extraits sur le site : <http://totems-project.com>

Je suis très heureux de vivre à Roumoules et très honoré d'être présenté aux habitants par le biais de votre bulletin.»

*Article paru dans « Psychologies magazine » le 01/06/2011
de Valérie Péronnet et photos de Frédérique Plas*

« Je me bats contre la maladie de Charcot »

En 2008, Jean-Paul, 54 ans, apprend qu'il est atteint de la maladie de Charcot, qui va peu à peu paralyser l'ensemble de ses muscles. Les médecins ne lui donnent alors pas plus de trois ou quatre ans à vivre. Terrassé par la nouvelle, il décide tout de même de « tenir » et de se battre, à sa façon, contre le mal...

Quand j'ai appris la nouvelle, le temps a explosé. Le passé est devenu dérisoire, et le futur très très aléatoire. Restait le présent. J'ai assez vite compris que c'était la seule chose sur laquelle je devais me concentrer... Je ne me sentais pas malade ; j'avais juste une petite faiblesse dans le bras droit. Il a fallu chercher longtemps avant d'en trouver la raison : finalement, le neurologue a diagnostiqué une SLA, sclérose latérale amyotrophique, une maladie dégénérative qui fige tous les muscles les uns après les autres, en trois ou quatre ans. Je ne le savais pas encore à l'époque, mais je souffre de la version lente, qui repousse sans doute de quelques mois une issue certaine : mon corps est en train de se momifier vivant et, un jour, bientôt, je n'aurai plus la capacité musculaire de respirer. J'ai d'abord pensé à mourir, pas à vivre. Mais il y a les gens que j'aime, et qui m'aiment, mes deux enfants, mes proches. J'ai décidé de tenir jusqu'au jour où je ne pourrai plus jouer de la guitare – c'est mon métier – et faire ma toilette tout seul.

Jean-Paul publie ses textes sur un blog :

trappeursdepresent.fr.

*L'album de son groupe Totems-Project,
Le Blues du monde, a été primé à l'International
Songwriting Competition de Nashville,
aux États-Unis (totems-project.com).*

Un très long et très étonnant voyage

L'évolution lente de ma maladie lui a laissé le temps de s'imposer à moi. J'ai fait la connaissance d'autres personnes pour qui tout va beaucoup plus vite. J'ai compris que la seule solution, c'est de ne pas faire corps avec elle. Je ne suis pas un "malade de Charcot", je suis un homme, musicien, atteint de cette maladie. Elle fait son chemin en détruisant mon corps, mais tout le reste m'appartient : mon âme, mon énergie créatrice, mes désirs, la connaissance de moi... La médecine n'a aucune arme à me proposer à part un accompagnement psychologique, aucun médicament pour stopper son évolution. Le seul terrain sur lequel je peux me battre, c'est l'"ailleurs" – l'amour, la créativité, la vie – pour rester un être social, en contact avec le monde et en interaction avec les autres. Cette maladie, c'est un très long et très étonnant voyage. Peu à peu, j'ai découvert que le corps est un véhicule, mais que l'âme et l'esprit sont indépendants de cette mécanique.

Mon boulot, depuis trois ans, c'est de trouver cette indépendance. La force de vie n'est pas musculaire. La preuve : mes muscles sont de plus en plus faibles et, pourtant, je me sens de plus en plus vivant. Je sais bien qu'il y a une limite et que, à un moment, ma faiblesse physique rendra les choses trop difficiles. Mais je ne veux pas la situer, cela n'a aucun sens. La dernière fois que je l'ai fait, je me suis trompé : il y a un an, un matin, je n'ai plus pu me peigner. Ni jouer de la guitare ni faire ma toilette seul. Finalement, c'est beaucoup plus surmontable que ce que j'imaginai. D'ailleurs, je suis toujours là, engagé dans ce voyage extraordinaire pour lequel je n'ai pas besoin de mon corps. La première de mes urgences, c'est de me retrouver, moi. Comment être un musicien si je ne peux plus toucher une guitare ? Comment être un homme si je ne peux plus aimer une femme, accéder à la sexualité, protéger mes enfants ? Comment être un être libre si je ne peux plus ouvrir une porte, conduire une voiture, boutonner mon manteau ? Perdre mon autonomie au quotidien, c'est perdre une partie de qui je suis. La SLA est le cancer de l'ego : un tsunami qui dévaste les racines identitaires.



Un combat indolore mais épuisant

La dégénérescence est un combat indolore mais épuisant. La maladie a toujours une étape d'avance sur moi. Chaque fois que je trouve une solution à un nouveau handicap, elle est elle-même absorbée par la progression du mal. Le temps d'acquiescer un nouveau geste pour compenser celui que l'on ne peut plus faire, et le nouveau geste devient impossible lui aussi ; le temps d'apprendre à se servir d'un outil pour remplacer ce geste, on n'a plus la force musculaire de le faire fonctionner... Il a fallu que j'apprenne à demander. Ça m'a blessé, humilié au début, puis j'ai découvert que, demander de l'aide à un autre, c'est lui donner la possibilité d'être aimant et disponible. Et que me rendre ce service que je lui demande peut être une source de plaisir pour lui. Il n'y a pas très longtemps, j'ai appris à être un musicien sans guitare. Je me suis mis à chanter, beaucoup, même si mes capacités respiratoires ne me permettront bientôt plus de le faire. Mais, surtout, j'ai découvert que l'absence de muscles ne tue pas la musique, elle la déplace vers cet "ailleurs" que je ne me lasse pas de découvrir.

Une force de vie incroyable

Apprendre à être un homme privé de tous ses repères d'homme reste pour moi le point le plus délicat. Je ne suis plus le père, le compagnon, sécurisant, séduisant et capable d'offrir un horizon à une femme et à des enfants. C'est ma plus grande zone de fragilité pour le moment. Je sens que c'est dangereux et difficile de m'y aventurer vraiment... La maladie m'a obligé à aller me chercher. Depuis trente ans, je m'étais construit un personnage de bluesman, un peu loser, un peu fragile, un peu timide. J'ai découvert que ce n'est absolument pas moi, cet homme-là. Moi, je suis volontaire et fier. J'ai cette force de vie incroyable. Cette force qui me pousse, enfin, à être en phase avec l'instant, à être conscient que je suis en vie parce que je le veux. Depuis que je suis malade, j'ai toujours avec moi une jolie photo du petit garçon que j'étais quand j'avais 5 ans. Je la regarde et je sais que cet enfant ouvert à la vie, heureux, rempli d'énergie, de projets, de devenir, est encore en moi. Je le sens avec une grande acuité. Je peux accepter que la SLA bouffe mes muscles, mais pas cette envie-là. Elle m'appartient, et je suis le seul à avoir le pouvoir de lui donner le pouvoir. Je n'ai pas peur de la mort, au contraire : je sais que le moment venu elle me délivrera de mon corps momifié. J'ai organisé ça avec une amie. On en a beaucoup parlé et, maintenant, on n'a plus besoin d'en parler. Je déciderai du moment où c'est assez. Ce qui me fait vraiment peur, c'est la non-vie ; c'est que le handicap m'éloigne irrémédiablement des autres. Alors je chante tant que j'ai encore le souffle, et j'écris tant que je peux encore taper sur un clavier : mes projets artistiques me permettent d'être actif dans le monde, ici, tout de suite.

Je suis tombé malade et j'ai rencontré l'humanité. La mienne et celle de ceux qui m'entourent. C'est pour cela que je suis encore là. Pour dire, tant que je le peux, que c'est invraisemblable que l'on puisse être si nombreux à traverser la vie en passant à côté d'une telle puissance. »

Une maladie méconnue

Le 21 juin est la Journée nationale de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), ou maladie de Charcot, du nom de son découvreur. Il s'agit d'une maladie neurologique progressive touchant les systèmes moteurs. En France, près de 6000 personnes en sont atteintes ; environ mille personnes sont diagnostiquées chaque année. La SLA, qui touche les deux sexes, se déclare dans la majorité des cas entre 40 et 70 ans, l'âge moyen étant de 60 ans, mais elle peut survenir à tout âge chez l'adulte. Pour le moment, on en ignore l'origine.

Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone.

Rens. : 08 00 60 01 06 et ars-asso.com.

Le film de sa vie, un petit livre destiné aux enfants, explique ce qu'est la SLA et son évolution. Il est publié par les éditions K'Noë (k-noe.fr, 01 56 20 28 28), sous l'égide du centre de référence du CHU de Nice



CINEMA DE PAYS



Le Cinéma de Pays, a fait sa révolution en numérique.

Les habitués du cinéma itinérant de Roumoules, nombreux et ravis, ont pu vendredi dernier pour la première séance, constater les avantages d'une projection numérique en 3Dimension.

Projectionniste est un métier à part entière, s'adapter au numérique en est un autre. « Ce n'est plus du tout le même métier, là nous faisons de l'informatique. Ce n'est pas inintéressant mais cela n'a rien à voir », explique le projectionniste ému d'avoir laissé filer son 35 millimètres. La qualité de l'image est impressionnante et bien évidemment, de nouvelles dispositions sont d'ores et déjà opérationnelles comme un nouveau processeur Dolby Digital Stéréo, qui améliorera largement l'acoustique, mais aussi la possibilité de visionner des films en 3 D active. La projection des films sera couplée à la location de lunettes adaptées (2 €, qui vient s'ajouter au prix de la place) et qui ne seront utilisables que dans l'enceinte de la salle. En revanche, même numérique, Cinéma de Pays n'augmentera pas ses tarifs pour les films en 2D qui reste à 5 euros sur l'ensemble de son réseau cinéma.

En milieu rural, et en ces temps difficiles, le cinéma doit être accessible pour tous, tel est l'engagement de cette association départementale.



Extrait de l'article paru dans La Provence du 25 janvier 2013

Images de grande qualité

Valensole, Oraison, Roumoules, Castellane, Banon, Seyne-les-Alpes et bien d'autres communes adhérentes au réseau Cinéma de pays découvriront alors la technologie numérique avec des images d'une très grande qualité. "Grâce à cette évolution, la projection de films réalisés en 3Dimensions est dorénavant accessible au cinéma itinérant, explique Jean-Marie Cayet créateur du réseau Cinéma de pays il y a une vingtaine d'années. Ceci s'accompagnera d'un nouvel équipement sonore avec la diffusion en Dolby Stéréo voire en Digital 5.1. Avec ces nouveaux matériels, le Cinéma de Pays va pouvoir développer de nouveaux matériels et va pouvoir se développer auprès des communes partenaires qui lui font confiance depuis des années, et attirer de nouvelles municipalités avec des projections multimédia sur écran géant comme la retransmission de concerts, de matchs, de spectacles divers..."

Des emplois au pays

Au-delà de la distraction que représente le cinéma dans les villages, il s'agit aussi d'emplois à pérenniser. "En plus des nombreux bénévoles, nous disposons de salariés pour répondre efficacement à la demande toujours plus exigeante d'une activité culturelle de proximité et de qualité, précise Jean-Marie Cayet. "Cette mutation high-tech était une nécessité pour l'association qui se veut proche de son public. Mais c'est un investissement de 70000€ qui aurait été impossible sans les soutiens financiers du Centre national de la Cinématographie (CNC) et de la Région Provence-Alpes- Côte d'azur.



Car un tel équipement étudié spécialement pour le cinéma ambulant ne peut être supporté par l'association Cinéma de pays. Pour l'équipement en numérique des salles de cinéma de Gréoux-les-Bains et de Vinon-sur-verdon, celles-ci dépendront de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération (DLVA) et non de l'association Cinéma de Pays qui n'est que le gérant." Trois autres appareils sont prévus dans les prochains mois pour renforcer les tournées...

Jean-Pierre TISSIER

ANIMATIONS

PAINTBALL



L'équipe de Paintball a participé au Championnat d'Europe en 3^{ème} division. Celui-ci se déroulait du 12 au 14 avril 2013 à Puget sur Argens. L'équipe a joué contre les meilleures équipes d'Europe et a obtenu une honorable 12^{ème} place au classement général sur 48 équipes participantes.

Nous vous attendons lors de la fête de Roumoules le 3 et 4 août 2013 pour la découverte du paintball.

Laurent ODYE

tél : 06 07 32 73 51 / courriel : exkpaintball@orange.fr

LE COMITE DES FETES

Fête Patronale de la St Joseph (23 et 24 mars 2013)

Le samedi, le challenge Pierre Guillaumond s'est déroulé sous la pluie. 16 équipes de 3 joueurs étaient présentes dont les vainqueurs de l'année dernière. Les premières parties se sont déroulées sans encombre, c'est le dimanche matin que le concours fût interrompu par la pluie battante. Il a été décidé d'un commun accord entre le président du comité des fêtes et les équipes participantes de mettre fin au concours.

A l'année prochaine, sous le soleil...

Plus de 120 personnes étaient présentes le dimanche midi à la salle polyvalente pour déguster l'aïoli préparé par le traiteur Bondil de Moustiers. L'orchestre des Totos Boys ont animé l'après-midi et ont permis aux personnes présentes de danser des tangos, du rock, des pasos et la salsa.

Soirée muguet (4 mai 2013)

Soirée spaghetti animée par le groupe Cocktail Mélodies où se sont retrouvées 130 personnes venues déguster les pâtes en sauce bolognaise. Au milieu de la soirée, toutes les dames se sont vues offrir, par le Comité des fêtes, 1 pot de muguet. Nous adressons au Président et à tous les membres, tous bénévoles, un grand merci et leur demandons de continuer à distraire notre village.

ECHO DU COLOSTRE

Dimanche 12 mai, les ravis du jardin se sont réunis à l'aire de jeux de la Garenne, pour la 10^e journée des jardiniers amateurs, « Cueille la Terre ».

A cette occasion, les associations « Verdon Solidaire » et « Agribio 04 » ont projeté le film *Horizons Alimentaires* dans la matinée à la salle polyvalente. Ce documentaire présentait des dispositifs « clés » autour des systèmes alimentaires locaux, circuits courts...

Un échange / débat a fait suite à la projection en présence d'acteurs du territoire (ateliers cuisine, jardin partagé, restauration collective et bio, espace test, compostage collectif de proximité, circuits courts...)



Nous nous sommes retrouvés à l'heure de l'apéro au parc de Roumoules pour déguster une marquisette offerte par l'Echo du Colostre. Après le pique-nique, sorti du panier, nous avons procédé aux échanges de plants, d'idées, de graines, de recettes de cuisine et de culture. Une belle journée pour les amoureux de partage.

La fête du Bœuf (16 juin 2013)

C'est le jour de la fête des pères qu'avait lieu le traditionnel bœuf à la broche accompagné des flageolets de Marie. Cette journée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale et sous un soleil radieux. Nous souhaitons longue vie à cette manifestation et un grand merci à tous les bénévoles et aux 320 participants. Nous vous disons à l'année prochaine.



LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Les FESTIVADES, UN EVENEMENT FESTIF ET FAMILIAL

Les 1 et 2 Juin derniers, avait lieu sur notre commune, la 2ème édition des « FESTIVADES ».

L'objectif, pour les 2 associations organisatrices de l'évènement, « **Les Ateliers de la Goulotte** » et « **la Sauce** », était de proposer, le temps d'un week-end, des spectacles de qualité tout public, dans une ambiance festive et familiale, l'accent mis tout particulièrement sur les enfants.

Le beau temps enfin revenu, le public était au rendez-vous, et ce sont près de 700 personnes, enfants et parents, qui ont répondu présentes tout au long du week-end, pour assister aux spectacles, concerts, et participer aux diverses animations.

Dès le Samedi matin à Riez, **la Batucada « la Clique »**, de Reillanne, déambulait sur le marché aux rythmes entraînants de ses percussions, accompagnée par ses danseuses, avant de rejoindre Roumoules pour l'ouverture de ces Festivades.



Après un pique-nique tiré du sac, les enfants pouvaient s'en donner à cœur joie place de la Blachette, où de **nombreux stands** d'animations les attendaient.



Côté spectacles, il y en avait pour tous les goûts :

Christian, de la compagnie Baraka théâtre, ouvrait le bal à 16h, avec son spectacle de marionnettes, « le monde impertinent d'un petit bonhomme », créant un univers poétique autour du théâtre d'objets.

Suivaient à 17h « **Les Moldaves** », de la compagnie « **Pas vu pas pris** », talentueux duo d'artistes de cirque mêlant avec humour, jonglage et performances physiques, en connivence avec le public.

Le groupe Trio Fario, venu de Toulouse, prenait la relève à 18h, pour un concert gratuit de jazz à l'ancienne, devant la salle polyvalente



A 21h, nul doute qu'ils auront été nombreux à apprécier **la performance de Patrick et Simon, de LICASAL'DUO**, virtuoses l'un de l'accordéon, l'autre de la guitare électrique. Ils étaient bien la preuve que classique peut rimer avec électrique, et c'est un public debout qui les a ovationnés.



A 22h30, rendez-vous été pris avec **Sylvain** pour de l'astronomie familiale, sous les étoiles.

Le Dimanche à 11h, **Fanny JEANIN, clown acrobate** du 04, prenait le relais, dans son spectacle intitulé « Ode à la neige », et faisait rêver petits et grands.



Puis à l'heure de l'apéritif, **la criée des Mômes**, préparée en partenariat avec l'école de Roumoules.



ANIMATIONS

L'après-midi était consacré au jeune public avec de nombreux jeux, une déambulation des **enfants clowns**,



le spectacle de **l'atelier d'éveil musical** et un atelier de Musique Assistée par Ordinateur.



Un peu plus tard dans l'après-midi, **Baraka Théâtre** signait une 2ème représentation de marionnettes, avant que **Geneviève** nous entraîne dans une visite guidée du village aux multiples facettes.

A 18h le groupe « **Très Hommes** », de Toulon, achevait la 2ème édition de ces FESTIVADES 2013, par un concert de reprises aux saveurs originales.



Pari réussi donc, pour les organisateurs, qui avaient à cœur de vouloir rassembler, lutter à leur manière contre la « sinistrose » ambiante, en ces temps où règne hélas le chacun chez soi et pour soi.

Alors de tout cœur, à toutes et tous, un immense merci !!... au public venu soutenir cette initiative, à tous les artistes présents qui nous ont fait rêver, à nos partenaires, et tout particulièrement la Mairie de Roumoules pour son soutien et son engagement sans faille.

Merci aussi à l'école de Roumoules, enseignants, élèves ou parents, qui ont pris part à cette manifestation.

Merci enfin à tous les bénévoles qui l'ont rendue possible, toutes ces petites mains qui dans l'ombre s'agitent pour en assurer le succès : Aurélie, Evelyne, Martine, Mymi, Sylvain et Sylvain, Sophie, Céline, Anaïs, Coco, Damien, Maria, Dom et Dom, Mathieu, Colette, Brigitte, et tous les autres venus en renfort.

A vous toutes et tous, nous donnons bien sûr rendez-vous en 2014, pour la 3ème édition des Festivades.

N'hésitez pas à nous rejoindre et nous contacter pour y prendre part, toutes les propositions ou bonnes volontés sont les bienvenues (contact : 04 92 77 82 82) Nous vous souhaitons un très bel été, Le collectif des FESTIVADES (associations La Sauce et La Goulotte)



AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez-vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde. Le Conseil Municipal tient à remercier les associations et les loueurs de la Salle qui jusqu'à présent ont fait preuve de ponctualité, de propreté et de respect du matériel

Quelques lignes d'histoire

La passerelle du Bellet

Les anciens du village se rappellent volontiers de la fameuse passerelle qui enjambait le ravin du Bellet (appelé aujourd'hui ravin de Peyrouvier). Quelques photos souvenir nous témoignent de son existence et l'attrait qu'elle suscitait chez de nombreux Roumouliens qui se faisaient volontiers photographier dessus.



Sans parler des enfants qui en faisaient leur jeu favori. Amusement qui se terminait souvent dans l'eau ou la vase au-dessous... Il s'agissait d'un ouvrage en fer constitué de 2 poutrelles cintrées, soutenant des traverses de bois et deux garde-corps. Une très jolie structure qui traversait le ravin au niveau des toilettes publiques de la Place de la République. D'ailleurs, c'est la réalisation du réseau d'eau et d'égout dans les années 1952-1953 qui a entraîné sa destruction puisqu'elle gênait le passage de l'égout qui longe le ravin de Peyrouvier actuellement ainsi que la construction des toilettes publiques.

Elle ne fût pas emportée par la crue de 1960 comme beaucoup de personnes le pensent. D'ailleurs, à cette époque, un radier en béton avait été construit permettant de traverser « à sec » le ravin de Peyrouvier. Le maintien de la passerelle était donc conditionné. Pourtant, il n'a pas toujours été ainsi. Si nous nous replongeons dans les temps anciens, il faut imaginer le vieux village de Roumoules blotti au pied de la colline de Château Fondu, la Place de la République n'existait pas, c'était des champs et des jardins.

De l'autre côté du ravin du Bellet (Peyrouvier) qui devait avoir beaucoup plus d'eau qu'à l'heure actuelle, il y avait la Bastide de la Tour (XIV^{ème}-XV^{ème} siècle), le prieuré (actuelle église qui date du XVII^{ème} siècle) et le cimetière (sous l'actuelle Place de l'Eglise). Le quartier de villeneuve ne sera construit progressivement qu'à partir de la fin du XVIII^{ème} début XIX^{ème} siècle.

Le passage entre les deux rives du Bellet se faisait certainement « à gué » pour les attelages mais les personnes devaient déjà utiliser une « passerelle » en bois qui était régulièrement emportée par les crues comme l'attestent les écrits d'archives de 1684 et de 1778. D'ailleurs la passerelle en fer fût construite en 1896. Nous possédons dans les archives communales différents courriers et délibérations du Conseil Municipal qui relatent du remplacement d'un vieux passage en bois, dégradé et dangereux, par une passerelle en fer dont le coût à l'époque fût de 300F. C'est un artisan de Riez, Monsieur Louis Aymes, marchand de fer et ferronnier qui fournit les matériaux et la construisit. Après sa destruction en 1952-1953, elle fût trainée dans un champs et vendue à la ferraille. Voici l'histoire de la célèbre passerelle du Bellet.

Le Maire, Gilles MEGIS



Poème pour enfants



A.B.C

A c'est l'agneau et c'est l'ablette,
B c'est le bol bleu, c'est le blé,
C c'est le coq et la chevrette,
D c'est le dindon, c'est le dé.



E c'est l'épine, l'écuelle,
F c'est le feu de forge, la flûte,
G c'est le gel, c'est la gazelle,
H c'est la hache et c'est la hutte.



I c'est l'if au milieu de l'île,
J c'est le jeu de jacquet,
K c'est le képi du kabyle,
L c'est la lune et c'est le lait.



M c'est le mur, la mer, la mousse,
N c'est le nuage, le nain,
O c'est l'œuf, c'est l'œil et c'est l'ourse,
P c'est la pommade et c'est le pain.



Q c'est la quenouille, la quille,
R c'est le raisin du roi,
S c'est le saule, la sébille,
T c'est la tortue, c'est le toit.



U c'est l'urne, une usine,
V c'est le village, un violon,
W double sa voisine,
X est au centre du saxon.



Y c'est le youyou, le yoyo,
Enfin le **Z** le zèbre du zoo.
Et maintenant si vous voulez
Nous allons tout recommencer.



A VOS FOURNEAUX

CALDO VERDE

Soupe aux choux



- 1,5 litre d'eau
- 250 à 300g de chou vert portugais à feuilles lisses (à défaut on peut utiliser du chou vert frisé ou des feuilles de brocoli)
- 500g de pommes de terre
- 1 gousse d'ail et 1 oignon
- 1 demi-chorizo (sans peau)
- 1 dl d'huile d'olive, sel et poivre
- 4 tranches de pain de maïs

- Peler et détailler les pommes de terre en gros morceaux.
- Eplucher puis émincer la gousse d'ail et l'oignon.
- Verser les pommes de terre, l'ail et l'oignon dans une grande casserole et ajouter ensuite 1,5 l d'eau froide. Saler, bien mélanger, porter à ébullition puis laisser mijoter à feu doux pendant 30 mn en couvrant.
- Après 30 mn, égoutter les morceaux de pommes de terre, ail, l'oignon et les réduire en purée. Réincorporer ensuite la purée de pommes de terre dans le bouillon, mélanger et maintenir celui-ci à feu doux pendant 10 mn.
- Pendant ce temps, détailler en très fine julienne les feuilles de chou. Un des secrets de préparation du Caldo Verde réside dans la finesse de la julienne de chou ; veillez donc à la détailler très finement.
- Ajouter ensuite la julienne de chou vert au bouillon ; ajuster l'assaisonnement avec sel, poivre et huile d'olive bien remuer et laisser mijoter pendant 5 à 10 mn, toujours à petit feu. (la texture de la soupe doit être liquide).
- Servir le potage dans des bols et y répartir le chorizo. Servir avec le pain de maïs. (elle peut être servie en entrée ou en plat principal)

RISSOLÉS DE CREVETTES

Risoès camorão

(Beatriz Da Silva)



Pour 5 personnes

- huile pour friture
- Pour la pâte :
- 200g farine
- 25cl d'eau
- 50g de beurre
- Pour la farce :

- 150g de crevettes décortiquées
- 1 cuil à soupe de farine
- 1 cuil à soupe de pulpe de tomate
- 25cl de lait
- Persil haché, sel, poivre
- 1 oignon et 2 gousses d'ail
- chapelure et 1 jus de citron
- 2 jaunes d'œufs
- Dans une casserole, faire bouillir l'eau, le sel et le beurre. Ajouter la farine. Hors du feu, mélanger énergiquement avec une cuillère en bois. Remettre sur feu doux et mélanger jusqu'à ce que la pâte forme une boule et se décolle de la casserole. Pétrir la pâte sur une table froide puis la laisser refroidir

RISSOLÉS DE VIANDE

Risoès carne

(Beatriz Da Silva)



Pour 6 personnes

- huile pour friture
- Pour la pâte :
- 1 bol farine
- 1 bol d'eau
- 40 g de beurre
- Pour la farce :
- Persil haché
- 1 oignon
- Sel et poivre
- chapelure
- 2 jaunes d'œufs
- Dans une casserole, faire bouillir l'eau, le sel et le beurre. Ajouter la farine. Hors du feu, mélanger énergiquement avec une cuillère en bois. Remettre sur feu doux et mélanger jusqu'à ce que la pâte forme une boule et se décolle de la casserole. Pétrir la pâte sur une table froide puis la laisser refroidir
- Dans une poêle, faire revenir l'oignon haché avec la viande et le persil. Ajouter la tomate coupée en dés, la carotte hachée, le poivre et le sel. Verser la farine et mélanger. Laisser épaissir doucement. Laisser refroidir.
- Etaler la pâte au rouleau finement puis à l'aide d'un bol ou d'un emporte-pièce, couper des cercles. Les garnir de la farce et les souder avec les doigts. Pour un effet plus joli couper les bords à l'aide d'un couteau dentelé.
- Passer les rissoles dans les jaunes d'œufs puis les saupoudrer de chapelure (ne pas les tremper dans la chapelure directement), les poser dans une assiette.
- Les faire dorer dans une friteuse quelques minutes.

- Dans une casserole, faire revenir l'oignon et l'ail émincés. Mélanger. Verser la farine et mélanger. Ajouter le lait petit à petit en mélangeant bien. Ajouter la pulpe de tomate. Mélanger. Saler et poivrer. Ajouter les crevettes coupées en petits morceaux et le persil haché. Mélanger. Arroser de quelques gouttes de jus de citron et laisser refroidir.
- Etaler la pâte au rouleau finement puis à l'aide d'un bol ou d'un emporte-pièce, couper des cercles. Les garnir de la farce et les souder avec les doigts. Pour un effet plus joli couper les bords à l'aide d'un couteau dentelé.
- Passer les rissoles dans les jaunes d'œufs puis les saupoudrer de chapelure (ne pas les tremper dans la chapelure directement), les poser dans une assiette.
- Les faire dorer dans une friteuse quelques minutes.



MORUE À BRAZ

Bacalhau à Braz (Beatriz Da Silva)



Pour 4 personnes

- 600g de morue dessalée
- 2 oignons coupés en fines rondelles
- 2 gousses d'ail coupées en rondelles
- 500g de chips
- Jus d'1 demi-citron
- 6 œufs battus
- 12 olives noires
- 3 cuil à soupe d'huile d'olive

- Sel et poivre
- 1 petit bouquet de persil plat haché

- Faire pocher la morue dans l'eau bouillante. Egoutter. Retirer la peau et les arêtes. Effiler.
- Faire revenir l'ail et les rondelles d'oignon dans l'huile d'olive. Ajouter la morue effilée. Faire dorer sans cesser de remuer.
- Incorporer les chips à la morue pochée. Bien mélanger pendant 5 minutes. Les chips doivent conserver un peu de fermeté. Arroser avec le jus de citron.
- Incorporer les œufs battus et le persil haché. Saler et poivrer. Bien mélanger et retirer très vite de la chaleur.
- Les œufs doivent rester moelleux et bien jaunes et ne surtout pas se transformer en omelette. Décorer avec les olives noires. Servir aussitôt. Accompagner avec une salade verte.

TRUITES FRITES AU CURRY

Trutas fritas com caril (Antonia Monteiro et Juliana Ricardo)



- 4 truites
- 1 cuil à soupe de curry
- 2 gousses d'ail en petits morceaux
- Sel et poivre
- Jus de citron
- Farine
- Huile de tournesol

- Bien nettoyer les truites, les mettre à mariner dans du sel, du poivre, du jus de citron et l'ail. Les laisser 4 ou 5 heures. 1 heure avant de les cuisiner, verser le curry.
- Allumer une poêle avec de l'huile et lorsqu'elle est bien chaude, tremper les truites dans la farine et les mettre dans la poêle. Elles peuvent être servies avec de la purée ou des pommes de terre.

Recette en portugais

Amanham-se as trutas como qualquer outro peixe, lavam-se bem, dão-se-lhe 3 ou 4 cortes enviesados e temperam-se com sal, pimenta, sumo de limão e os alhos picadinhos ; ficam assim 4 ou 5 horas. Uma hora antes de cozinhar as trutas, polvilham-se com caril, espalhando-o bem. Na hora de fritar os peixes, enxugam-se estes com papel absorvente ou com um pano, envolvem-se em farinha e fritam-se em óleo bem quente, mas não de mais, com cuidado para ficarem bem douradinhas. Servem-se acompanhadas de batatas cozidas ou puré de batata.



ACRAS DE MORUE

Bolinhos de Bacalhau (Beatriz Da Silva)



Pour 4 personnes

- 250g de morue dessalée
- 250 g de pommes de terre
- 2 œufs (séparer les blancs des jaunes)
- 1 oignon
- 2 cuil à soupe de persil
- Sel et poivre

- Faire cuire la morue dessalée dans de l'eau en ébullition. Laisser refroidir, enlever la peau et les arêtes.
- Faire bouillir les pommes de terre et les écraser pour les réduire en purée.
- Envelopper la morue ainsi préparée dans un torchon que vous frappez sur votre plan de travail. Vous malaxez la morue pour l'effiloche.
- Hacher l'oignon très finement au mixeur
- Réserver
- Dans un grand saladier, mélanger la purée de pomme de terre et la morue. Y ajouter l'oignon finement haché, les jaunes d'œufs, le persil, le sel et le poivre. Monter les blancs en neige que vous ajoutez à la main. Vous aurez alors une pâte avec laquelle vous pourrez facilement confectionner des boules. Vous pouvez faire l'assaisonnement à votre goût.
- Faire frire. Mettez assez d'huile car vos boules doivent flotter. Lors de la cuisson, il sera peut être nécessaire de rajouter de l'huile car elle s'évapore et les boules doivent toujours flotter. (vous pouvez faire d'autres formes que des boules : des quenelles, des beignets...)
- Mangez, c'est prêt.

AUBERGINES FRITES

Beringelas fritas (Antonia Monteiro et Juliana Ricardo)



- 4 aubergines jeunes
- Sel et sucre
- farine
- huile d'olive

- Couper les aubergines en rondelles fines.
- Etalez-les et saupoudrez-les de sucre et de sel puis laisser reposer 20 minutes. Mettre le tout dans un torchon, secouer pour enlever l'excédent d'eau et de sel. Les saupoudrer de farine.
- Les faire frire dans l'huile bien chaude
- Ce plat peut être servi avec une grande variété de viandes.

Recette en portugais

Cortam-se as beringelas em rodelas mais ou menos finas, polvilham-se de sale e açúcar e deixam-se a largar a água que conêm durante cerca de 20 min. Enxugam-se as rodelas num pano ou papel de corinha sacudindo-as bem para sair o sal em excesso, ensolvem-se em farinha e fritam-se na gordura bem quente. Assim, podem servir de acompanhamento a vários pratos de carne.

A VOS FOURNEAUX

CONCOMBRES À LA BÉCHAMEL

Pepinos com molho branco (Antonia Monteiro et Juliana Ricardo)



- 4 concombres
- Pour sauce béchamel
 - ✓ 1 cuil à soupe de margarine
 - ✓ 1.5 cuil à soupe de farine
 - ✓ 2.5dl de lait
 - ✓ Sel et poivre
 - ✓ 1 cube de bouillon ou noix muscade

- Préparation sauce béchamel: Mettre tous les ingrédients dans une casserole et porter à ébullition, jusqu'à ce qu'on obtienne une consistance homogène.
- Bien laver les concombres et les éplucher.
- Couper les en 2, enlever les pépins puis mettre à cuire dans de l'eau bouillante salée et porter à ébullition.
- Les égoutter et les mettre dans un plat et recouvrir de la béchamel.
- Servir chaud.

PUDING D'ORANGES

Pudim de laranja da avo (Antonia Monteiro et Juliana Ricardo)



- 8 œufs
- 460g de sucre
- 1 tasse à thé de jus d'orange

- Battre les œufs dans le batteur et rajouter le sucre et battre de nouveau. Rajouter le jus d'orange.
- Beurrer un plat d'environ 18 centimètres de diamètre et verser la préparation.
- Préchauffer le four à 300°C et insérer le plat. Lorsqu'une croûte commence à se former, recouvrir avec du papier aluminium et laisser cuire environ 50 minutes.

CRÈME AUX OEUFS

Doce de ovos (Antonia Monteiro et Juliana Ricardo)



- 8 jaunes d'œufs
- 300g de sucre
- 1dl d'eau

- Mettre à bouillir une casserole avec l'eau et le sucre.
- Séparer les blancs des jaunes d'œufs
- Verser sur les jaunes d'œufs l'eau et le sucre en mélangeant avec une cuillère en bois.

- Remettre sur le feu et mélanger sans arrêter jusqu'à ce que la crème s'épaississe.
- Verser dans des récipients individuels.

MINI TARTE FLAN

Pasteis de Nata (Beatriz Da Silva)



Pour 12 personnes

- ½ litre de lait
- 250g de sucre
- 35g de farine
- 5 œufs
- 1 pincée de sel
- 1 gousse de vanille
- Jus de citron
- Pâte feuilletée

- Cuire le lait dans une casserole avec une gousse de vanille. Pendant ce temps, mélanger la farine, le sucre et le sel.
- 1 fois que le lait est arrivé à ébullition, enlever la gousse de vanille en lui retirant ses petites graines pour les mettre dans le lait. Mélanger le lait avec la farine, le sucre et le sel que vous avez préalablement préparés.
- Rajouter 1 œuf entier et 4 jaunes d'œufs, 3 cuil à soupe de jus de citron. Mélanger le tout énergiquement.
- Etaler la pâte feuilletée dans des petits moules avec une cuil à soupe, verser la préparation.
- Cuire à 210°C pendant 10 minutes. (vous pouvez continuer la cuisson si vous voulez les obtenir bien dorés)

FLAN D'ORANGES

Trutas fritas com caril (Antonia Monteiro et Juliana Ricardo)



- 100 à 150g de sucre
- 6 œufs
- 1 tasse à thé de jus d'orange
- 1 citron
- 1 cuil à dessert de maïzena

- Verser le sucre dans un saladier et rajouter une tasse de thé d'eau.
- Rajouter une cuillère à soupe de zeste de citron. Rajouter les œufs et la cuil de maïzena et verser un peu de jus d'orange. Tout mélanger.
- Beurrez un plat qui va au four et verser la préparation. Cuire pendant 25 à 30 minutes. Servir froid.

Nous avons besoin de vous

...

Porter au secrétariat de la Mairie vos recettes traditionnelles, des petites histoires ou des souvenirs sur la vie de Roumoules afin de les partager avec les autres Roumoulines et Roumoulines dans les prochains bulletins.

Merci



Fleurs de Pays du Verdon



Lydia et Olivier



Présentation générale :

- Nous sommes installés à Roumoules à la Plaine de Gourbillane depuis janvier 2007. Nous produisons de la fleur coupée destinée à la confection de bouquets (agriculture biologique).
 - Après 3 ans de vente exclusivement en gros, nous avons décidé de développer la vente directe au travers de point de vente alternatif comme Verdon Solidaire, Biocoop, Couleurs Paysannes, les Paniers Marseillais.
 - Notre production est répartie sur l'année grâce à une combinaison entre les serres froides et le plein champ ainsi que par le choix des variétés. Deux périodes sont particulièrement chargées : le printemps et août – septembre.
 - En période hivernale, nous cueillons tous les deux jours. 1 heure de cueillette représente 2 heures de conditionnement. En effet, il faut trier par longueur, par qualité, couleur puis élaborer les bouquets. Le lendemain est consacré à la commercialisation.
- Le reste de la saison, la cueillette et l'emballage sont quotidiens.



Le calendrier de récolte pour les principales fleurs s'échelonne ainsi :

- d'octobre à avril : anémones, renoncules, œillets du poète, giroflées, alstroemères
- de mars à avril : fressias, tulipes, narcisses
- de mai à juin : godetia, pivoines, œillets du poète, campanules
- de juillet aux gelées : tournesols, lys, reines marguerites, achillées.



Le travail dans les serres :

- 2 serres sont consacrées aux renoncules et aux anémones (même famille). Début août, nous faisons gonfler les griffes dans de l'eau avant de les stimuler en chambre froide pendant une dizaine de jours. Lorsque des racines se développent, nous les plantons en terre.
- 2 autres serres sont occupées par les œillets du poète : 1 semée en juillet pour une récolte hivernale, puis 1 autre en septembre pour une récolte de mars à mai. Aux milieux de ceux-ci seront plantées en décembre les tulipes.
- La dernière serre est prise par les giroflées et les fressias. Les giroflées sont semées en mini motte de fin juillet à septembre et lorsqu'elles possèdent 2 feuilles vraies, nous les trions en fonction de la combinaison 6 critères (vigueur, couleur, symétrie...) pour détruire les fleurs simples qui sont beaucoup moins attirantes et mettre en terre les fleurs doubles. (les fleurs simples représentent entre 30 et 50% du semis). Les fressias sont des cornes que l'on va planter, en octobre, dans des grillages pour les maintenir droit.



A partir d'avril / mai, on vide les serres en déterrants les bulbes, les griffes, les cornes pour les faire sécher et les replanter pour la saison hivernale suivante.

Proverbe provençal

Fai pas bon travaia quand la cigalo canto (il ne fait pas bon de travailler quand la cigale chante)



Dicton du jardin

Au mois d'avril
N'enlève pas un fil
Au mois de mai
Fais ce qu'il te plaît



Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos Mairie de Roumoules

Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

**L'accès du public aux
informations cadastrales
est réglementé.**

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

**Horaires d'ouvertures
des décharges :**

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi
8h à 12h

QUINSON

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h à 12h et 14h à 17h

Samedi
8h à 12h

*Bulletin préparé par Annie Baratta,
Stéphane Dellerie, Gilles Mégis,
Mireille Nuvoli, Alain-Patrick Roy,
Concetta Zunino et les secrétaires
Sylvie et Rosine. Nous remercions
toutes les personnes qui ont
contribuées à son élaboration.*



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Le 2 Juillet 2013

le 6 Août 2013

Les 3 et 17 Septembre 2012

Puis le 1^{er} Mardi de chaque mois

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^e mardi du mois

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence
au **0810 220 013**

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressource propose une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne rentreront pas chez les particuliers.

Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

ATTENTION
SEULS LES GRAVATS SONT
AUTORISES SUR LA
DECHARGE DE LA COMMUNE

Désormais, il est interdit d'y
déposer les déchets verts qui,
conformément à la loi, ne sont
plus pris en compte par les
assurances. Ils doivent être
transportés à la décharge de
QUINSON ou RIEZ ;



AVIS aux INCONSCIENTS !



**Le feu sous toutes ses formes,
même au bord de l'eau,
c'est interdit !!!**

L'article L131-1 du Code Forestier défend à quiconque de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, maquis et garrigues, etc., à l'exception des propriétaires dans un cadre réglementaire et technique strict.



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

A l'approche de la saison estivale, je souhaite vous rappeler les obligations légales de débroussaillage, dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. Le débroussaillage est régi par les arrêtés préfectoraux N°2007-1697 du 1/08/2007 et N°2011-202 du 31/01/2011. Les espaces forestiers et naturels du département sont sensibles au risque 'feu de forêt'. Il s'agit des bois, forêts, garrigues, landes, plantations ou reboisements constituant des massifs continus et homogènes.

Les arrêtés préfectoraux définissent ainsi le débroussaillage :

- * la coupe et l'élimination de la végétation ligneuse basse
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissant ou sans avenir
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon que le houppier de chacun d'eux soit distant de son voisin de 2.5 m au minimum.
- * la coupe et l'élimination de tous les végétaux dans le périmètre d'1 construction de telle sorte que celle-ci soit distante d'au moins 3 mètres des végétaux conservés.
- * l'élagage des arbres de 3 mètres et plus sur une hauteur d'au minimum 2 mètres
- * l'élimination de tous les rémanents.

Par dérogation aux dispositions énoncées précédemment les terrains agricoles, les vergers et les oliveraies cultivés et régulièrement entretenus ne nécessitent pas de traitement spécifique.

Le débroussaillage n'a pas pour objectif de faire disparaître l'état boisé mais au contraire de permettre un développement harmonieux de cet état, existant ou à venir, en assurant la sécurité des personnes et des biens par rapport au risque d'incendie.

En zone urbaine (U) : la totalité de la parcelle cadastrale doit être débroussaillée, qu'il y ait une construction ou non sur celle-ci

En zone naturelle (N) : si la parcelle est construite, un débroussaillage de 50 mètres autour de la construction est obligatoire ; si la parcelle n'est pas construite : il n'y a pas d'obligation légale à respecter.

SOYEZ VIGILANTS

Brûler des mauvaises herbes ou des branches coupées est toujours une opération pour laquelle il faut prendre un maximum de précautions. A partir du 1^{er} juin et durant tout l'été l'incinération de végétaux est formellement interdite.



PASSEPORT

* **Tous les voyageurs Français et Européens** désirant se rendre aux Etats Unis, par air ou par mer, **même s'ils sont titulaires d'un passeport électronique**, doivent se connecter, au plus tard 72 heures avant leur départ, sur le site internet « ESTA » à l'adresse suivante : <https://esta.cbp.dhs.gov/> et remplir en ligne le formulaire de demande d'autorisation de voyage ESTA. Cette autorisation de voyage est également requise pour les enfants inscrits sur le billet de leurs parents. **Cette formalité est obligatoire et conditionne l'embarquement.**

* **A SAVOIR :** Dans le cadre de la mise en œuvre **du passeport biométrique**, les demandes de passeports seront reçues dans les mairies suivantes : Digne; Manosque; Sisteron; Château Arnoux; Saint Auban; Forcalquier; Barcelonnette; Seyne; Saint-André-les Alpes; Riez; Castellane; Annot. (Le passeport devra être retiré dans la mairie où la demande a été déposée). **Prévoir une demi-heure pour faire le dossier.**

Riez : téléphoner au 04.92.77.99.00

☒ Toutefois la liste des documents à fournir est disponible au secrétariat de votre Mairie ☒

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire :

- Pour les **Français et Françaises âgés de 16 ans**,
- Pour les personnes **devenues françaises entre 16 et 25 ans**,
- Pour les **Français et Françaises de 19 ans** qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Se présenter en Mairie (munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile) en vue de leur recensement le mois de leur 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du mois suivant.

Numéros Utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04.92.77.85.16

CENTRE ANTI-POISONS MARSEILLE : 04.91.75.25.25

INFIRMIERE : 04.92.77.70.44

PHARMACIE RIEZ : 04.92.77.80.26

LA POSTE : 04.92.77.79.50

TAXI : 04.92.77.75.98 ou 06.81.32.80.79





LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sont reçues en Mairie toute l'année jusqu'au 31 décembre.

Conditions à remplir : Etre de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques, avoir son domicile réel ou sa résidence dans la commune ou figurer pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions communales.

Pour les élections des représentants au Parlement Européen et pour les élections Municipales, les ressortissants d'un état de l'Union Européenne domiciliés à Roumoules, peuvent déposer une demande avant le 31 décembre. Les demandeurs sont réputés jouir des droits civiques tant en France que dans leur état d'origine.



Il est rappelé que tout animal capturé par le personnel de la Fourrière ne peut être restitué gratuitement à son propriétaire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES

Tout propriétaire qui récupère son animal auprès de la fourrière se **DOIT** d'acquitter les sommes suivantes :

- Frais capture et de gardiennage : 50 €
- Frais de tatouage de l'animal (si animal non tatoué) : 60 €

A compter de ce jour, AUCUNE DEROGATION ne sera accordée



Facture eau et assainissement

- Elle sera établie par la Communauté d'agglomération (DLVA)
- Cette année, la facturation sera faite sur une **seule facture globale**
- Pour les personnes souhaitant opter pour un **prélèvement automatique**, **2 possibilités :**
 - **Prélèvement à échéance**
 - **Prélèvement mensuel** (seulement à partir de la facturation de l'eau 2013-2014)

S'adresser à la DLVA

- Par courrier : DLVA – service eau potable et assainissement
1 Rue du Château, 04180 Villeneuve
- Par téléphone : 04 92 78 41 33
- Sur le site internet : www.dlva.fr (accès direct – eau et assainissement)

Avec la carte **PASSJeunes**
du **1^{er} juillet au 31 août**
voyage en illimité
sur les lignes régulières
départementales



Carte PASSJeunes : 15€
(valable pour les - de 20 ans)
disponible à bord des véhicules
ou auprès des transporteurs

Renseignements - Service transports - TEL. 04 92 30 88 20



INFO LER

0821 202 203

(prix d'un appel local)

Conseils-réservations-horaires et tarifs

Sans interruption (sauf jours fériés)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h

Le dimanche de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

www.info-ler.fr

Actualités et nouveautés – vente en ligne – carte interactive
Horaires et tarifs

Vous pourrez trouver en mairie :

- Plan du réseau régional des transports
- Fiche horaire de la ligne 28 (Marseille-Manosque-Digne)
- Fiche horaire de la ligne 25 (Marseille-Manosque-Forcalquier)
- Fiche horaire de la ligne 27 (Marseille-Gréoux-Castellane)
- Fiche horaire de la ligne 24 (Marseille-Aix-Manosque)
- Fiche ligne LER-Gare TGV-Aéroports
- Guide pratique des transports régionaux
- Ligne LER (déplacements dans les Alpes 04-05)



CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

L'opération Tranquillité Vacances permet aux forces de gendarmerie d'adapter davantage leur présence aux circonstances. Elle est proposée à toutes les personnes qui s'absentent pour des congés. Pour bénéficier d'une vigilance particulière des patrouilles sur votre domicile, il vous suffit de signaler votre départ aux forces de l'ordre en complétant un formulaire (téléchargeable sur le site internet de la préfecture : www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr; opération tranquillité vacances ; formulaire) et le déposer à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèques et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

**SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**



La FNAIR

Créée en 1972, la Fédération Nationale d'Aide aux Insuffisants Rénaux est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1991, qui regroupe aujourd'hui près de 11 000 adhérents.

Afin d'améliorer la qualité de la vie et des soins des personnes souffrant d'insuffisance rénale, les actions que mène la FNAIR s'organisent à plusieurs niveaux

- **Représenter et défendre les intérêts des malades** sur le plan national,
- **Informers les patients** et leurs proches, les écouter, les soutenir, les conseiller, les aider dans les démarches administratives, faciliter leur réinsertion professionnelle.
- Créer une solidarité** entre toutes les personnes atteintes de maladies rénales.
- **Améliorer la qualité et la disponibilité des traitements**, encourager et contribuer à la prévention, **promouvoir la recherche** et les techniques nouvelles.
- **Informers l'opinion** et sensibiliser les pouvoirs publics dans les domaines des maladies et de l'insuffisance rénale, de la dialyse et de la transplantation rénale, et promouvoir le don d'organes.

Durant la Semaine du Rein, des opérations de dépistage gratuit des maladies rénales se dérouleront dans toute la France.

Pour toute information : Tél. : 04 81 07 22 84/85
www.semainedurein.fr

La Semaine du Rein se déroule sous le haut patronage du Ministère de la Santé et des Sports, de l'Académie nationale de Médecine, de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, en partenariat avec la Société de Néphrologie, la Société de Néphrologie pédiatrique, la Société francophone de Dialyse, la Société francophone de Transplantation, l'Association Française d'Urologie, la Fondation du Rein, le Cespharm, les principaux syndicats de biologistes, l'AIRG (association pour l'information sur les maladies rénales d'origine génétique), les réseaux français de néphrologie et avec le soutien de l'INPES

1 Français sur 20 a les reins malades et ne le sait pas.

Et vous ?

Mes reins, j'y tiens, j'en prends soin !

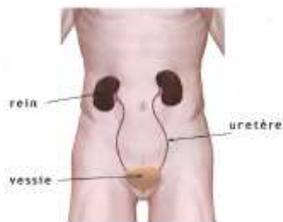



La semaine du rein

www.semainedurein.fr




1 Les reins où sont-ils ?



Nous avons deux reins, situés de part et d'autre de la colonne vertébrale, en dessous du diaphragme.

8 Français sur 10 pensent qu'ils sont en bas du dos*

A quoi servent-ils ?

- **A filtrer le sang** pour éliminer les déchets (urée, créatinine, acide urique, etc.) et à les évacuer sous forme d'urine.
- **A maintenir constante la quantité d'eau** et équilibrer les taux de sels minéraux nécessaires à l'organisme (potassium, phosphore, sodium...).
- **A produire des hormones**, des enzymes et des vitamines indispensables

à la fabrication de globules rouges par la moelle osseuse, à la régulation de la pression artérielle et à la fixation du calcium contenu dans les os.

Seulement 40 % des Français savent que les reins font autre chose qu'éliminer les déchets*

Nos reins sont indispensables à la vie !

Près de 3 millions de Français souffrent de maladies des reins
La plupart l'ignorent !

2 Les maladies rénales : une menace silencieuse...

Ces maladies ne provoquent en général aucun symptôme perceptible avant un stade très avancé.

D'où un diagnostic souvent tardif, alors qu'une prise en charge précoce et appropriée permet de ralentir ou de stopper leur évolution vers l'insuffisance rénale chronique.

Personne n'est à l'abri des maladies des reins !

- Les maladies qui touchent les reins et peuvent les abîmer sont :
- d'origine malformatives et congénitales, ou héréditaires,
 - causées par des microbes comme les streptocoques,
 - occasionnées par des dérèglements du système immunitaire,
 - provoquées par la toxicité pour le rein de certains médicaments ou produits chimiques,
 - consécutives à des maladies qui atteignent les vaisseaux sanguins : l'hypertension artérielle et le diabète qui peuvent endommager les reins.
- Les complications rénales du diabète et de l'hypertension artérielle sont les principales causes de traitement par dialyse en France...



74 % des Français pensent qu'une douleur dans le dos est un symptôme de maladie rénale*

Mais lorsqu'on dit : « J'ai mal aux reins », c'est le plus souvent à la colonne vertébrale lombaire que l'on a mal et non aux vrais reins !



Une maladie des reins
diagnostiquée trop tard,
et c'est la vie qui bascule...

3 Les maladies rénales : quel diagnostic ?

Il faut diagnostiquer ces maladies le plus tôt possible. C'est le rôle des médecins : généraliste, diabétologue, cardiologue, médecin du travail...

Des méthodes de dépistage simples et faciles à réaliser

- **Test par bandelette urinaire** : y a-t-il de l'albumine ou des traces de sang dans les urines ?
- **Prise de sang** : le taux de créatinine sanguine est-il normal ? La créatinine est normalement éliminée par les reins. S'ils fonctionnent mal, elle s'accumule dans le sang.
- **Mesure de la pression artérielle** (ou tension) : une tension élevée peut révéler une maladie du rein sous-jacente et elle en accélère l'aggravation.

Dépistage, des méthodes
simples...



Avez-vous un risque d'être atteint par une maladie rénale ?

Oui si :

- Vous êtes diabétique, sous insuline ou non (environ 1,5 million de personnes en France).
- Vous avez de l'hypertension artérielle (1 Français sur 10) ou une maladie cardiovasculaire.
- Vous avez plus de 65 ans.
- Un de vos proches parents est touché par une maladie des reins (certaines sont d'origine génétique).

Si vous êtes concerné, la fonction de vos reins doit être surveillée régulièrement.

N'hésitez pas à en parler
à votre médecin !

5 Qu'est-ce que l'insuffisance rénale ?

C'est la conséquence de l'évolution des maladies rénales. Lorsque les deux reins ne fonctionnent plus correctement, les déchets ne sont plus éliminés et empoisonnent peu à peu notre corps.

L'insuffisance rénale est chronique lorsque cette perte de fonction est progressive et que les lésions des reins sont irréversibles. Dans bien des cas, elle progresse graduellement, sur un grand nombre d'années.

A un stade très avancé peuvent apparaître certains symptômes :

- besoin fréquent d'uriner, notamment la nuit,
- mauvais goût dans la bouche,
- perte d'appétit,
- nausées,
- essoufflement,
- démangeaisons persistantes,
- crampes nocturnes,
- gonflement des paupières et/ou des chevilles,...



Si vous avez un
de ces symptômes,
consultez votre médecin !

Et l'insuffisance rénale terminale ?

L'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT) est le stade où la vie de la personne est en danger à court terme car ses reins ne fonctionnent presque plus.

La dialyse et/ou la greffe d'un rein sont alors la seule solution pour lui permettre de vivre.

Une vie saine pour des reins solides...

4 Mes reins sont précieux, comment en prendre soin ?

Une vie saine pour des reins solides...

- **Buvez la quantité d'eau adaptée à vos besoins** (au moins 1,5 litre par jour), répartie sur la journée, afin de faciliter le travail de vos reins.
- **Ayez une alimentation équilibrée**, évitez le surpoids et l'excès de cholestérol.
- **Ne mangez pas trop salé**, car l'excès de sel favorise l'hypertension. Attention à la surconsommation de plats tout prêts du commerce.
- **Arrêtez de fumer.**
- **Luttez contre la sédentarité** : l'exercice physique adapté tout au long de la vie participe à l'hygiène de vie.

Vous avez un ou plusieurs facteurs de risques : soyez vigilant ! Faites-vous dépister !

- **Vous êtes hypertendu** : respectez le traitement et la surveillance qui vous ont été prescrits, et suivez un régime appauvri en sel.

- **Vous êtes diabétique** : suivez rigoureusement le régime, le traitement et la surveillance qui vous ont été prescrits.

Dès qu'un retentissement rénal est suspecté, acceptez le suivi régulier par un néphrologue (médecin spécialiste des reins) en collaboration avec votre généraliste.

Attention aux substances qui peuvent être toxiques...

- **Pas d'automédication** : les anti-inflammatoires non stéroïdiens, y compris l'aspirine, peuvent être toxiques pour les reins, tout comme certains analgésiques, comme le paracétamol, quand ils sont utilisés à fortes doses et à long terme.

- **N'abusez pas des laxatifs et des diurétiques.**

- **Attention à la consommation de produits dont la composition n'est pas clairement identifiée** (herbes chinoises ou autres...).

- **Méfiez-vous des régimes hyperprotéinés** qui peuvent fatiguer vos reins.

- **Consultez votre médecin en cas d'examen radiologique** nécessitant l'injection de produits de contraste iodés qui peuvent être dangereux pour vos reins s'ils sont fragiles.

6 Les traitements de l'insuffisance rénale terminale : la dialyse et la greffe

L'insuffisance rénale terminale est une maladie invalidante. Les conséquences psychologiques, sociales et physiques de ses traitements sont considérables pour les malades et leurs familles.

La dialyse est un traitement lourd, qui consiste à nettoyer le sang à la place des reins.

Seule une transplantation rénale réussie permet, pour ceux qui peuvent en bénéficier, de retrouver une vie presque normale.

Mais la pénurie d'organes en France est telle que les patients doivent souvent attendre de longues années en dialyse, alors que leur santé se dégrade, avant de pouvoir bénéficier d'une greffe.

55 % des Français pensent
que la dialyse n'est nécessaire
qu'une fois par mois*

Une dialyse, c'est 3 fois par semaine, 4 à 6 heures branché à une machine qui débarrasse le sang des toxines et de l'eau en excès.



Anissa a été greffée en 2005, elle mène maintenant une vie normale, sans dialyse.

En France, sur 20 régions
étudiées*, 58 000 personnes
sont en insuffisance rénale
terminale :

- 31 500 sont dialysées
- 26 500 sont greffées

*Source : Rapport REIN 2008

* Sondage LH2 pour FNAIR : "La perception des maladies rénales et la notoriété de la Semaine du Rein", réalisée du 26 au 27 octobre 2007 auprès d'un échantillon de 1052 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.





Vous avez une idée de création ou de reprise d'entreprise ?

- ☞ Nous répondons à vos questions au 04.92.30.80.85.

Vous ne savez pas quelles démarches effectuer ?

- ☞ Les journées d'information collectives gratuites vous éclaireront.

Vous avez besoin de conseils pour avancer ?

- ☞ Notre équipe de conseillers met ses compétences et ses outils à votre service gratuitement.

Vous souhaitez suivre une formation approfondie ?

- ☞ Le stage « 5 jours pour entreprendre » vous permettra de maîtriser parfaitement votre projet qui aura bénéficié de l'accompagnement de professionnels.

Pour tout renseignement :

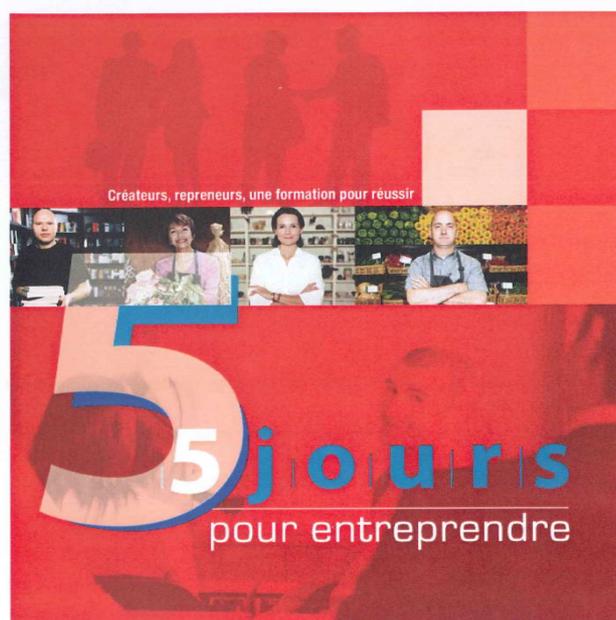
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Alpes de Haute-Provence
60 bd Gassendi 04000 Digne-les-Bains

Service Appui à la création et au développement des entreprises

Tél : 04.92.30.80.85 – Fax : 04.92.30.80.90 – Site internet : www.digne.cci.fr

E-mail : appui.entreprises@digne.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Alpes de Haute-Provence



60 boulevard Gassendi 04000 Digne-les-Bains
Service Appui à la création et au développement des entreprises
Tél : 04.92.30.80.85 – Fax : 04.92.30.80.90 – Site internet : www.digne.cci.fr
E-mail : appui.entreprises@digne.cci.fr



PROGRAMME DU STAGE

L'objectif :

- Vous procurer, en quelques jours, un éclairage pratique et complet sur la création d'entreprise.
- Vous aider à faire l'évaluation de votre projet grâce à l'acquisition de connaissances et de méthodes de travail.
- Vous permettre d'approfondir certains points clés de votre projet.

Le programme :

- La démarche globale de création d'entreprise.
- L'étude de marché.
- La construction du projet.
- La faisabilité du projet.
- Les formalités.
- Suivi et développement.
- Auto-évaluation.



Au cours de la formation vous pourrez suivre des ateliers thématiques :
Filière tourisme, aménagement du point de vente...

De plus, des professionnels du monde de l'entreprise interviendront tout au long du stage (comptable, banquier, assureur, représentant RSI...).

INFORMATIONS PRATIQUES

Public concerné : Créateurs et repreneurs d'entreprise.

Durée du stage : 5 jours (35 heures).

Dates et lieux du stage :

Les lundis 18, 25 mars, 8, 15 et 22 avril 2013 à Château Arnoux.

Du lundi 13 au vendredi 17 mai 2013 à Manosque.

Du lundi 18 au vendredi 22 novembre 2013 à Digne-les-Bains.

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Coût : 150 €

Inscription : Bulletin d'inscription à compléter.

Attestation de stage :

A l'entrée en stage, un contrat de formation professionnelle sera signé. Au terme de la formation, une attestation mentionnant le stage suivi et la présence effective sera délivrée au stagiaire.

Attention :

Ce dispositif ne se substitue en aucun cas à toute autre formation, réglementaire ou qualifiante rendue obligatoire pour exercer l'activité envisagée. Nous vous invitons donc à vous informer avant de vous inscrire.



Sécurité Routière des Motards (Préfecture et Conseil Général)

Les Alpes de haute Provence sont une destination privilégiée pour de nombreux motocyclistes, qui trouvent au travers de la qualité des routes et des paysages, un territoire propice à leur passion. Malheureusement, cette fréquentation importante est aussi à l'origine de nombreux accidents de la circulation impliquant des motards. En réaction aux très mauvais résultats qui ont été enregistrés pendant l'année 2009, l'Etat et le Département ont engagé, à partir de 2010, des actions plus spécifiquement destinées au public motard en partenariat avec des associations et des socioprofessionnels.



- Implantation de 30 panneaux « Prudence »
- Edition de 60 000 plaquettes « partageons la route »
- Ateliers de sensibilisation des motards
- Organisation de journées de sensibilisation et de formation (comme les 3 journées « relais moto » qui ont eu lieu dans le courant du mois de juin ou la journée de formation ou le rallye moto de la sécurité routière)

En 2011, 6 motards ont perdu la vie sur un total de 28 décès et en 2012, on dénombre encore 4 tués en moto sur un total de 12 décès sur les routes. Les actions de sensibilisation mise en œuvre semblent participer à l'amélioration de la sécurité routière mais doivent être poursuivies.

6 nouvelles chaînes gratuites en haute définition seront disponibles sur la commune le 24/09/2013.



Comme pour le passage à la TNT, l'arrivée de ces chaînes nécessite des interventions techniques sur les émetteurs de la TNT. Les émetteurs qui changent de fréquence, seront éteints la nuit précédant le réaménagement puis progressivement redémarrés, en diffusant les nouvelles chaînes. Seuls les foyers équipés d'un matériel de réception HD (TV TNT HD ou adaptateur TNT HD), pourront recevoir ces 6 nouvelles chaînes.

Des bandeaux déroulants diffusés sur l'ensemble des chaînes nationales de la TNT informeront les téléspectateurs concernés au moment de ces changements. Les téléspectateurs recevant la télévision via une antenne râteau devront donc effectuer une recherche et mémorisation des chaînes à l'aide de leur télécommande afin de retrouver leurs 19 chaînes nationales, leurs chaînes locales et les 6 nouvelles chaînes de la TNT.

<http://www.toutelatnt.fr/>

transports scolaires

Les cartes pour les transports scolaires seront à retirer en mairie à compter du 22 août 2013.

Penser à nous **apporter une photo d'identité récente**.
Nous ne pourrons pas vous remettre la carte sans la photo

PLAN CANICULE 2013



Le dispositif national, destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « Plan Canicule » a été reconduit pour 2013. La réglementation préconise le recueil, par les maires, des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande. Ce registre nominatif a pour but de favoriser l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes isolées à domicile, en cas d'un épisode caniculaire.

Ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie

Quelques gestes à retenir :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Boire 1.5l d'eau par jour (éviter les boissons alcoolisées)
- Appeler son entourage
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Pas d'efforts physiques intenses





38 - Roumoules (B.-A.) - Place de la République